



Rapport d'activité du SDIS 70

2017



haute
saône

SAPEURS-POMPIERS

Sommaire

Présentation du SDIS 70.....	p.4-5
Les moyens financiers.....	p.6-7
Les infrastructures.....	p.8-9
Les Systèmes d'Information et de Communication (SIC).....	p.10-11
Les moyens matériels.....	p.12-13
Les moyens humains.....	p.14-15
Le Service de Santé et de Secours Médical.....	p.16-17
La formation.....	p.18-19
La planification opérationnelle.....	p.20-21
Le volet juridique.....	p.22
Les centres.....	p.23
L'activité opérationnelle.....	p.24-25
Quelques interventions marquantes....	p.26-27
Les autres faits marquants.....	p.28-29
La promotion du volontariat.....	p.30-31



Ziad Khoury

Préfet de la Haute-Saône

Le rapport d'activité du SDIS de Haute-Saône pour l'année 2017 reflète la capacité opérationnelle hautement performante, au quotidien comme dans les moments de crise, de l'ensemble des centres d'incendie et de secours, dont le maillage et la grande qualité sont un atout majeur pour notre territoire rural.

Je veux saluer l'exceptionnel engagement de tous les sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, et de leur encadrement, au service permanent de nos concitoyens. Ceux-ci y sont particulièrement attachés et savent leur en témoigner une juste reconnaissance. Pour le représentant de l'État, c'est une source de grande confiance. Et la coopération étroite avec le colonel Tailhardat ainsi que l'état-major du SDIS constitue un vecteur essentiel de la politique globale de sûreté et de sécurité dont l'État est le garant.

19 041 interventions, parfois de grande ampleur, ont permis de sauver des vies, de limiter les dommages aux personnes et aux biens, ou simplement de prévenir et rassurer. 170 516 communications radio ont attesté de l'effort d'organisation et de coordination. Un budget de fonctionnement de 46,62 € par haut-saônois a de nouveau montré l'effort de saine gestion du SDIS et des membres de son conseil d'administration, sous l'égide du président Morlot, sans porter préjudice, au contraire, à ses moyens opérationnels, y compris dans l'acquisition d'outils de pointe.

Je souhaite en outre souligner l'importance de la politique de prévention, qui contribue à alléger les interventions, à en limiter les risques ou à en accroître l'efficacité. Elle peut prendre plusieurs formes comme la formation et la protection des intervenants, la diffusion d'une culture de sécurité civile (par exemple la campagne sur les gestes qui sauvent ou la formation de cadets de la sécurité civile), la planification ou la réalisation d'exercices, sans omettre l'indispensable travail dans le cadre des commissions de sécurité. Je suis reconnaissant au SDIS de s'investir pleinement dans ce volet, sans doute moins visible mais indispensable.

Cette prévention s'appuie aussi sur l'esprit d'innovation qui caractérise la Haute-Saône, comme l'illustre la coopération exemplaire mise en place avec la gendarmerie en ce qui concerne des interventions liées à des actes terroristes. Plus globalement, le SDIS et les sapeurs-pompiers sont des membres éminents de la famille de la sécurité et entretiennent des relations excellentes avec tous les services de l'État qui la composent.

La France a un modèle enviable de sécurité civile ; nous devons nous mobiliser pour le consolider, en particulier le volontariat, malgré les diverses contraintes. Le Gouvernement en est pleinement conscient. Tout comme je connais les problématiques liées à la couverture sanitaire et ambulancière, ou celles des interventions relevant davantage de l'isolement et du vieillissement. Nous devons rechercher des solutions là aussi innovantes.

Le ministre de l'Intérieur vous a qualifié de héros de la République. Vous êtes aussi des héros de la Haute-Saône, qui méritent l'hommage et le respect ! Je pense en particulier à ceux qui ont été blessés dans l'exercice de leur mission. Regardons désormais les défis de 2018, en faisant de votre engagement un exemple et une source d'espoir.

Rapport d'activité 2017

Conception

Directeur de la publication :
Colonel Fabrice Tailhardat

Responsable de la rédaction :
Sylvie Ghattini

Assistante de rédaction :
Véronique Jardel

Opérateur PAO :
Stéphanie Boisson

Ce rapport d'activité a été réalisé en collaboration avec l'ensemble des groupements et services du SDIS 70.

Photographies

SDIS 70, Colonel Fabrice Tailhardat,
Commandant Eric Morel,
Sergent Benjamin Sirguy,
Sylvie Ghattini, Véronique Jardel,
Stéphanie Boisson,
Service nautique du SDIS 70,
L'Est Républicain



Robert Morlot
Président du SDIS

La publication du rapport d'activité constitue toujours un rendez-vous particulier pour le SDIS de la Haute-Saône puisqu'il permet de revenir sur les actions quotidiennes ou particulières menées par les services et les évènements qui ont rythmé la vie de l'établissement au cours de l'année.

Une fois encore, vous constaterez à la lecture de ce rapport que, hormis une baisse de 4% du nombre d'interventions, l'activité du SDIS ne faiblit pas.

Au cœur des centres et des services de l'Etat-major, chacun des 103 sapeurs-pompiers professionnels, 30 personnels administratifs et techniques et 1 903 sapeurs-pompiers volontaires mettent leurs compétences et leur dynamisme au service de la collectivité. Je tiens à les féliciter pour leur capacité à s'adapter en permanence, tout en continuant à assurer la plénitude de leurs missions au service de nos concitoyens avec professionnalisme et sens du service public.

Chaque année, ce bilan permet de constater ce dynamisme et cette capacité d'adaptation.

En 2017, cela s'est tout d'abord traduit par une nouvelle organisation administrative des groupements et services de l'Etat-major afin de s'adapter, d'une part, aux orientations déterminées par le ministre de l'Intérieur en matière de sécurité civile et, d'autre part, aux contraintes locales tout en tenant compte du contexte budgétaire toujours aussi contraint.

Les actions de mutualisations ont également été développées : nouvelle convention financière SDIS / Département, multiplication des mutualisations avec le Département et plus particulièrement l'UTS de Vesoul, massification des achats, développement des formations mutualisées avec d'autres SDIS, mais aussi avec le groupe hospitalier et les autres services de l'Etat... Ce rapport revient largement sur chacune d'entre elles.

Géolocalisation des VSAV, raccordement à la PFLAU, étude sur l'informatisation des centres, réalisation d'une interface pour la prise de rendez-vous en ligne des visites médicales, développement d'un logiciel assurant la traçabilité des bouteilles d'air pour les ARI sont également autant d'exemples des efforts réalisés par l'établissement pour améliorer ses outils dans tous les domaines. Ces réalisations sont, précisons-le, toutes développées en interne pour en limiter les coûts.

En matière d'immobilier, les efforts se poursuivent également. La caserne de Vesoul a ainsi été inaugurée en juin 2017, les travaux de construction du plateau technique ont débuté, des couchages ont été créés dans 2 centres, d'autres le seront dans les années à venir.

Les projets d'investissement seront également nombreux en 2018. Ils permettront à nos sapeurs-pompiers d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions et constitueront une juste récompense pour le courage et le dévouement dont ils font preuve dans l'accomplissement de leurs missions sur l'ensemble du territoire départemental.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Les chiffres clés

238 347

c'est le nombre d'habitants que compte le département, soit une densité de 45 habitants / km².

70

c'est le nombre de centres d'incendie et de secours répartis sur tout le département de la Haute-Saône. Le corps départemental compte 26 centres.

103

c'est le nombre de sapeurs-pompiers professionnels répartis dans les 5 CIP et à la direction.

1 903

c'est le nombre total de sapeurs-pompiers volontaires en Haute-Saône. Les sapeurs-pompiers des corps communaux représentent 50 % de ces effectifs.

30

c'est le nombre de personnels administratif et technique au SDIS 70.

19 041

c'est le nombre d'interventions réalisées par les sapeurs-pompiers haut-saônois en 2017.

170 516

c'est le nombre de communications radio gérées annuellement par le CTA / CODIS (soit 467 / jour).

22

c'est le nombre d'élus membres titulaires siégeant au Conseil d'administration.

2 635

c'est le nombre de courriers "papier" traités en 2017. Ces derniers sont de plus en plus supplantés par les mails.

65

c'est le nombre de délibérations votées en 2017 au cours de 4 réunions du conseil d'administration et de 8 réunions du bureau.

17 036 582,65 €

c'est le budget du SDIS 70 pour 2017, dont 12 709 068,48 € dévolus aux dépenses de fonctionnement.

46,62 €

c'est le coût de la sécurité en Haute-Saône par an et par habitant.

7,66 €

c'est le taux de base de vacation horaire d'un SPV depuis avril 2017.

236

c'est le nombre d'engins détenus par le SDIS 70.

473 292

c'est le nombre de pages du site internet du SDIS, consultées en 2017 par les internautes.

Présentation du SDIS 70

► Le SDIS 70, un établissement public autonome

Le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône est un établissement public autonome. Il constitue l'entité administrative chargée de gérer les moyens en personnel et en matériel affectés aux différents centres de secours du département.



Direction



Centre opérationnel



Services techniques

► Le SDIS 70, un établissement bicéphale

La gestion opérationnelle de l'établissement est placée sous l'autorité du préfet et des maires dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs.

La gestion administrative et financière de l'établissement est placée sous l'autorité du président du conseil d'administration composé de 22 membres élus parmi les conseillers départementaux, les présidents d'EPCI et les maires.



Monsieur Ziad Khoury, préfet de la Haute-Saône, Monsieur Yves Krattinger, président du Conseil départemental de la Haute-Saône et Monsieur Robert Morlot, président du SDIS.

► Classement du SDIS 70

En France, les SDIS sont classés en 3 catégories (A, B et C) en fonction du nombre d'habitants peuplant le département.

La Haute-Saône comptant moins de 400 000 habitants, le SDIS 70 est classé en "C".

► Les chiffres clés de la gouvernance



- 4 conseils d'administration et 8 bureaux exécutifs se sont réunis sur l'année 2017,
- 69 rapports ont été présentés et 65 délibérations ont été votées,
- 4 publications au recueil des actes administratifs ont été réalisées,
- 1 réunion de la CATSIS a eu lieu (Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours).

► Le SDIS 70, des missions nombreuses

Le SDIS assure la prévention, la protection et la lutte contre l'incendie.

Il participe également :

- à la prévention et l'évaluation des risques de la sécurité civile,
- à la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- à la préparation des mesures de sauvetage et d'organisation des moyens de secours,
- au secours d'urgence aux victimes et à leur évacuation.

Le SDIS 70 effectue également des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions de service public, des interventions pour lesquelles il peut demander aux bénéficiaires une participation aux frais (destruction de nids de guêpes, conduite de véhicules légers médicalisés...).



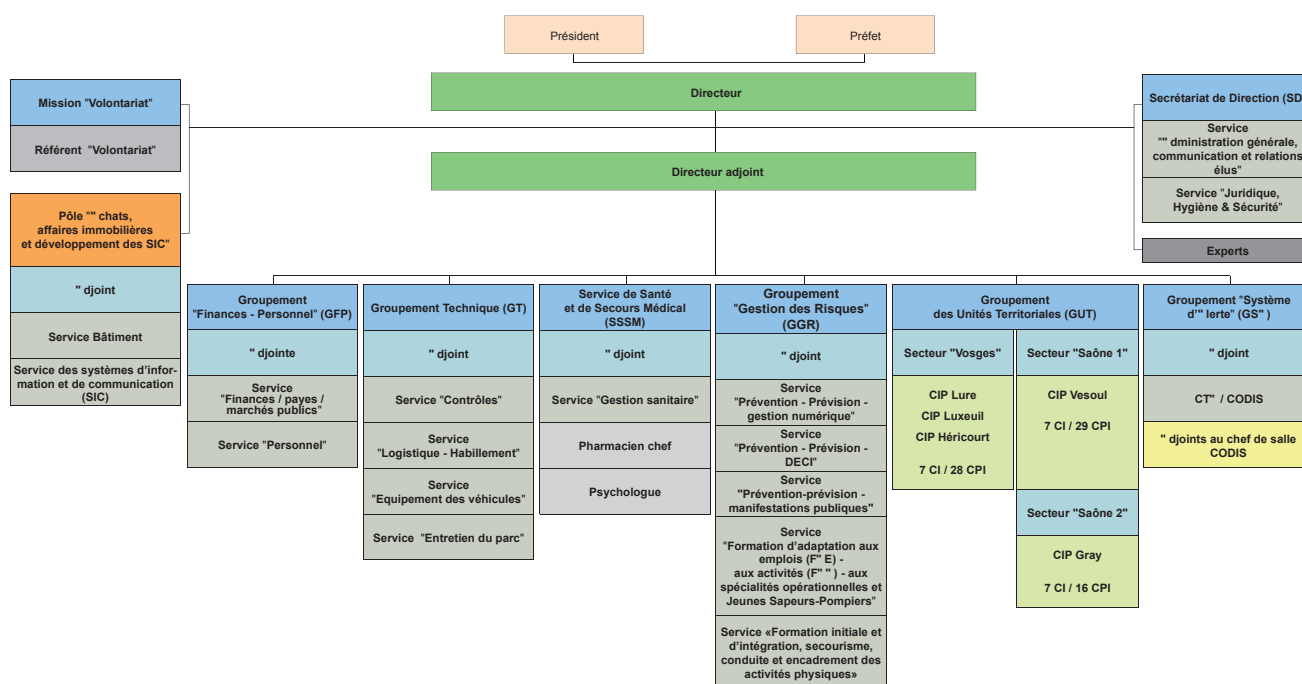
2017 L'organisation administrative de l'Etat-major est modifiée

L'organisation administrative de l'Etat-major a été modifiée par arrêté conjoint Préfet / PCASDIS du 26 février 2017.

L'application des nouveaux textes entraînant la mise en conformité des emplois avec les grades détenus, il s'agissait de mettre en place une organisation fonctionnelle adaptée aux besoins dans un environnement législatif et réglementaire plus contraignant qu'auparavant.

Les principales modifications opérées sont les suivantes :

- La sous-direction "opérationnelle" et la sous-direction "des moyens territoriaux" ont été supprimées.
- Un pôle "Achats, affaires immobilières et développement des systèmes d'information et de communication" et une mission dédiée au "Volontariat" ont vu le jour. Ces deux nouvelles entités sont directement rattachées au directeur départemental, au même titre que le secrétariat de direction et les trois experts (une psychologue et un notaire, recrutés en 2016 et un spécialiste des risques chimiques, recruté en 2017).
- L'effectif global des groupements fonctionnels a été maintenu : on compte ainsi 5 groupements et le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) qui est considéré comme un groupement. Ces groupements sont :
 - ↳ le groupement technique (GT),
 - ↳ le groupement "Finances-Personnel" (GFP),
 - ↳ le groupement "Gestion des Risques" (GGR),
 - ↳ le groupement des Unités Territoriales (GUT),
 - ↳ le groupement "Système d'Alerte" (GISA).
- Un officier de sapeur-pompier a également été désigné comme "réfèrent volontariat". Rattaché à la mission "volontariat", cet officier apporte sa connaissance et son expérience du volontariat.
- Le COmité de DIRection (CODIR) hebdomadaire est dorénavant composé du DDSIS, de son adjoint, du chef du pôle, du chef du SSSM, des chefs de groupement et du chef de la mission "volontariat". Il traite des sujets opérationnels avec des RETEX réguliers sur les opérations les plus significatives.
- Une fois par mois, une réunion d'état-major est organisée. Le CODIR est alors complété des adjoints aux chefs de groupement, de la cheffe du secrétariat de direction et son adjoint, de l'officier "réfèrent volontariat" et des 4 chefs des 5 CIP.



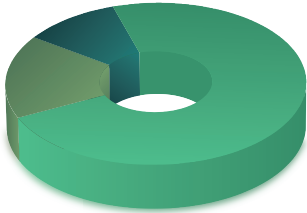
2017 Le SDIS est habilité "S3" "

8 personnels administratifs du SDIS ont suivi, en janvier 2017, une demi-journée de formation à l'accueil des personnes handicapées intellectuelles, assurée par l'ADAPEI. Après une information sur le handicap intellectuel, ils ont reçu des conseils sur les comportements et attitudes à adopter devant une personne porteuse de déficience intellectuelle. Grâce à cette formation, ces personnels sont aptes à renseigner et accompagner les personnes ayant des difficultés de compréhension, de repérage, de lecture. Le SDIS est dorénavant habilité "S3A" (Accueil, Accompagnement et Accessibilité) et a reçu le pictogramme correspondant.



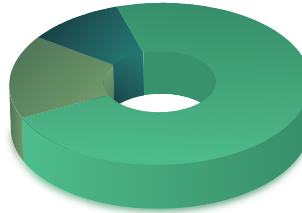
Les moyens financiers

Les dépenses de fonctionnement 2017 12 709 068,48 €



- 9 247 615,06 € de dépenses en personnel soit **72,76 %**
- 2 118 152 € de mouvements financiers soit **16,67 %**
- 1 343 301,42 € de dépenses courantes soit **10,57 %**

Les dépenses d'investissement 2017 4 327 514,17 €



- 2 451 532,35 € de dépenses en équipements opérationnels soit **56,65 %**
- 1 211 673,70 € de dépenses en bâtiments soit **28 %**
- 664 308,12 € de dépenses diverses soit **15,35 %**

2017 Le marché "assurances" est relancé



Les contrats d'assurance du SDIS arrivant à échéance le 31 décembre 2017, une procédure concurrentielle avec négociation a été lancée avec l'appui du cabinet ACE CONSULTANT en juin 2017.

Le SDIS a reconduit la même décomposition de ses besoins en assurances qu'en 2012, en divisant le marché en 7 lots. A noter que la protection fonctionnelle s'est substituée à la protection juridique, de portée moins large.

Entraient donc dans le cadre de cette consultation :

- la protection de l'établissement (responsabilité civile),
- la protection des biens (dommages aux biens immobiliers et mobiliers, bris de machines, flotte véhicule),
- la protection des personnels (protection sociale des SPV, risques statutaires des agents affiliés CNRACL et protection fonctionnelle).

Malgré une sinistralité défavorable sur le contrat "flotte automobile", l'augmentation du montant global des assurances est moins importante que prévu en raison d'un contexte concurrentiel, dans les assurances, favorable aux SDIS.

Le Cabinet FRAND, avec qui le SDIS collaborait déjà, a remporté trois marchés :

- le risque "Bris de machines",
- la "protection sociale des SPV",
- les "risques statutaires agents affiliés CNRACL".

SOFAXIS couvrant déjà le risque "responsabilité civile" a renouvelé son offre et a remporté une nouvelle fois ce marché.

Pour les 3 autres lots, de nouveaux assureurs sont venus se positionner sur le marché d'assurances du SDIS et ont été retenus comme titulaires. Il s'agit de :

- ALTIMA COURTAGE (MAIF) pour le marché "Flotte automobile",
- SMACL pour la "protection fonctionnelle",
- ADH (GENERALI) pour la couverture "Dommages aux biens immobiliers et mobiliers".

Ces nouveaux contrats entreront donc en vigueur le 1^{er} janvier 2018 pour 5 ans.

Les ressources budgétaires de fonctionnement



2017 Le contrôle allégé en partenariat avec la DDFIP est mis en place



Le SDIS s'est engagé avec la DDFIP dans une démarche de contrôle allégé en partenariat, pour toutes les dépenses relatives à l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires (indemnisations et allocations de retraite versées par le SDIS).

L'objectif pour le comptable public est de pouvoir réaliser, au cours de l'exercice, des contrôles allégés des dépenses mandatées par l'ordonnateur dans le domaine concerné.

De son côté, l'ordonnateur est dispensé de produire systématiquement les pièces justificatives des dépenses prévues dans le Code général des collectivités territoriales, à l'appui des mandats concernant les dépenses visées dans la convention.

Une mission de diagnostic partenariale entre l'ordonnateur et le comptable public a été engagée en avril 2017 et avait pour objectif d'évaluer la fiabilité et l'efficacité de l'organisation et des procédures des services en charge de l'indemnisation des SPV. A l'issue, la convention allégée en partenariat a été signée par le président du conseil d'administration et le payeur départemental le 25 septembre 2017 et est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

A la fin de chaque exercice, un bilan quantitatif et qualitatif de l'exécution des mandats est réalisé par le comptable qui procède à un contrôle a posteriori d'un échantillon des mandats d'indemnisations et d'allocations de retraite versées par le SDIS.

Au titre de l'année 2017, les résultats de ce contrôle sont concluants et aucune anomalie n'a été identifiée par les services de la DDFIP. Ce partenariat se poursuivra en 2018.

Dans le cadre de sa démarche d'optimisation de sa politique d'achat, le SDIS a poursuivi en 2017, les opérations de mutualisation avec le Département, les SDIS de la région Bourgogne Franche-Comté et d'autres partenaires.

Ainsi, une nouvelle convention fixant les relations financières entre le Conseil départemental et le SDIS, pour la période 2017- 2019, signée le 23 février 2017, prévoit de nouvelles actions partenariales entre les deux structures. Pour 2017, nous pouvons citer :

- une coopération technique pour le garage (voir article p. 13),
- une mutualisation de la distribution du carburant (voir articles p. 11 et 13),
- un partenariat avec Insertion 70 (voir article p. 30),
- la poursuite des groupements de commandes, dans le cadre de la commande publique avec, en 2017, celui relatif à l'entretien et la réparation des portes sectionnelles. D'autres sont en cours d'élaboration comme l'entretien de chaudières et climatisations, l'acquisition de produits ménagers.

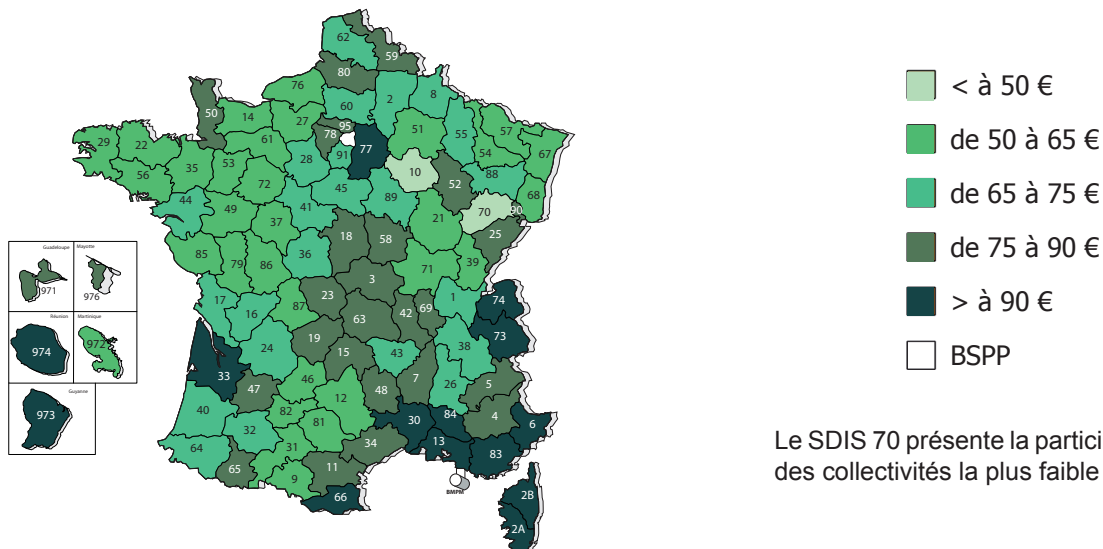


Enfin, l'ouverture du marché du gaz en 2014 avait conduit l'UGAP à mettre en œuvre un dispositif d'achat groupé de gaz naturel afin d'accompagner les personnes publiques, confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente. Sous l'impulsion du Conseil départemental, le SDIS de la Haute-Saône avait adhéré à ce groupement composé de 2 027 bénéficiaires. Ce marché, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015, arrivera à échéance à la fin du premier semestre 2018.

L'UGAP a donc lancé, fin 2017, une nouvelle consultation en vue de la conclusion d'un nouveau marché. Les économies réalisées par l'établissement pendant la période 2015-2017 pour les dépenses en gaz étant de l'ordre de 25 à 30%, le SDIS a décidé de poursuivre sa collaboration avec l'UGAP dans le domaine de la fourniture de gaz en adhérant à ce nouveau groupement.

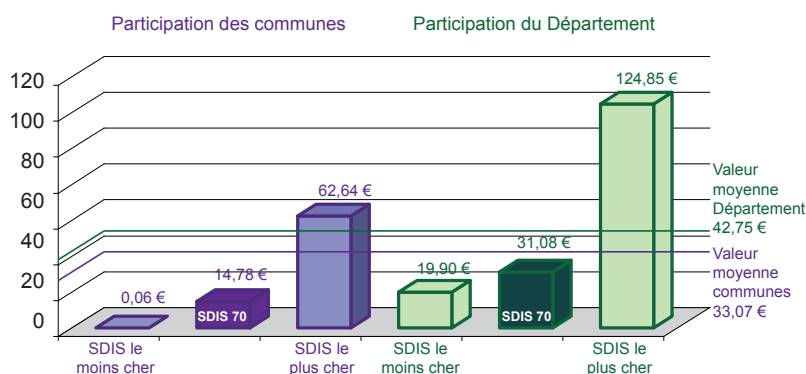
L'établissement par rapport aux autres SDIS

► Participation globale des collectivités

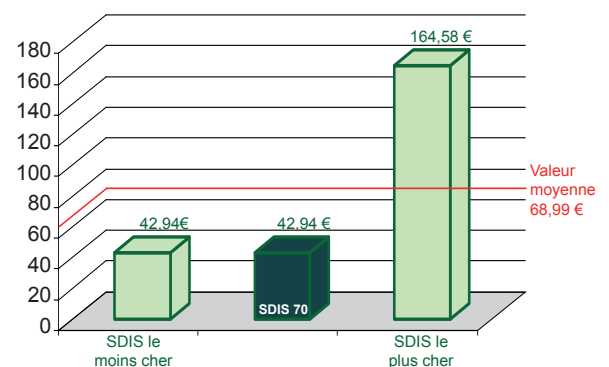


Le SDIS 70 présente la participation globale des collectivités la plus faible de France.

► Participation au financement des SDIS (coût en euros / habitant)



► Le SDIS 70 présente les dépenses de fonctionnement par habitant les plus faibles de France.



► En 2017, le SDIS 70 s'est vu décerner la note de **19,7 / 20** au titre de l'indice de la qualité des comptes locaux (IQCL), mesuré chaque année par la Direction Générale des Finances Publiques.

Les infrastructures

Les réalisations 2017

Centre	Nature des travaux	Montant
CI Champlitte	Acquisition d'un bâtiment mitoyen au centre (25 000 €) et réhabilitation complète avec création de locaux de vie (55 600 €)	80 600 €
CI Villersexel	Travaux d'aménagement de la remise sanitaire, création d'un local "alerte", de 2 chambres et extension des vestiaires	42 000 €
CI Champagny	Réfection de la cour suite à un affaissement	4 000 €
CI Ronchamp	Installation d'un bac de lavage pour les missions de secours à personne	1 000 €
CIP Vesoul	Réception de l'ensemble des travaux en juin 2017	3 800 000 €
Plateau technique	Réalisation d'un plateau technique sur le site du groupement technique Procédure de désignation d'un maître d'œuvre en mars 2017 Réception des travaux fin mai 2018	730 000 €

2017 La caserne de Vesoul est inaugurée

La cérémonie d'inauguration s'est tenue le samedi 24 juin 2017, marquant ainsi la fin de la totalité des travaux de la caserne de Vesoul. Ces travaux avaient débuté, pour la 1^{ère} tranche, en 2013. Une 2^{ème} tranche avait suivi en 2015 pour s'achever fin 2016. L'année 2017 a, quant à elle, été consacrée à la réhabilitation des bâtiments conservés ainsi qu'à la réalisation de l'ensemble des espaces extérieurs.

Le centre est désormais constitué de 3 830 m² de bâtiments neufs et de 300 m² de locaux totalement réhabilités.

Il dispose ainsi :

- d'un nouvel espace de remise pouvant accueillir 10 poids-lourds, 9 véhicules type "utilitaire", 3 véhicules légers, 6 ambulances,
- d'une tour de séchage rénovée,
- d'une salle de formation,
- d'un espace d'appel dédié,
- de vestiaires, d'une salle de sport et d'espaces extérieurs entièrement réhabilités.

Le coût global de cette opération, entièrement prise en charge par le SDIS, s'est élevé à 3 800 000 euros TTC, y compris la première tranche de travaux.

Au cours de cette cérémonie d'inauguration, la salle de formation, aménagée lors de la 1^{ère} tranche des travaux, a été rebaptisée "salle Jules CLERC", sapeur-pompier haut-saônois qui a marqué l'histoire du SDIS.



2017 Les travaux de construction du plateau technique ont débuté

Les travaux de construction du plateau technique ont débuté à l'automne 2017.

Situé sur le site du centre technique (qui regroupe la formation et les services techniques), rue du petit Chanois à Vesoul, ce bâtiment d'environ 450 m² sera inauguré le 16 juin 2018, à l'occasion de la journée nationale des sapeurs-pompiers.

Les travaux consistent en la création :

- d'une tour de manœuvre de 40 m² sur 3 niveaux, sur laquelle est adossée une toiture pédagogique,
- d'une remise de 410 m² pour y stationner 10 poids-lourds,
- de locaux sanitaires sur une surface de 50 m²,
- d'une aire de lavage de véhicules avec auvent,
- d'un accès dissocié du groupement technique avec 800 m² de parking et voirie.

Dans quelques mois, les sapeurs-pompiers disposeront donc d'infrastructures modernes et adaptées aux besoins de la formation.



2017 Le SDIS concentre ses efforts sur la création de couchages dans les casernes

Cette année, le SDIS a créé, au centre d'intervention de Champlitte, 2 chambres de 2 couchages dans des locaux jouxtant la caserne. Ces derniers ont été cédés par la commune pour la somme de 25 000 €. Cette acquisition a également permis au SDIS de créer un vestiaire, un espace détente et une cuisine qui améliorent considérablement les conditions de vie des sapeurs-pompiers chanois. Le coût total de ces travaux s'élève à 55 600 €, soit une dépense totale de 80 600 €.

Le SDIS a aussi procédé à l'aménagement d'une chambre avec 2 couchages au centre d'intervention de Villersexel.

Le pôle "Achats, affaires immobilières et SIC", en lien avec le Groupement des Unités Territoriales, a initié un état des lieux des centres d'intervention du corps départemental qui débouchera, en 2018, sur la mise en place d'un plan immobilier "hébergement" sur 6 ans. L'objectif de ce dernier est de doter chaque centre de 2 chambres de 2 couchages.

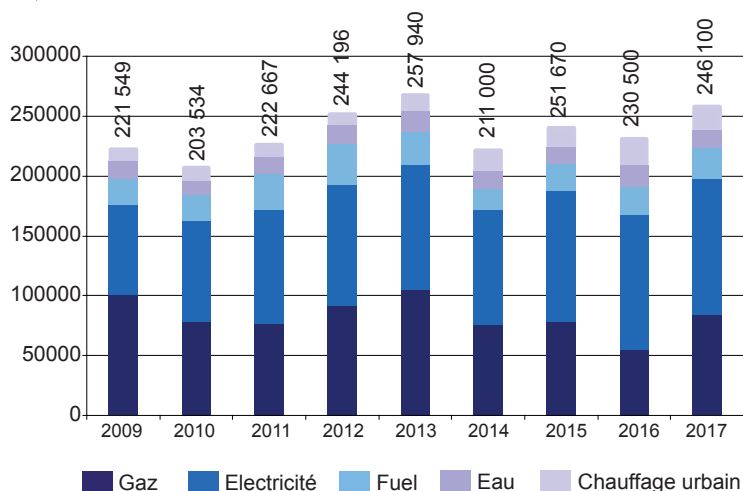
Actuellement, en dehors des centres d'intervention principaux, seuls les centres d'intervention de Champlitte, Saint Loup sur Semouse et Villersexel sont dotés de locaux à sommeil.

En 2018, la cession à titre gratuit, par la commune de Fougerolles, de nouveaux locaux contigus à la caserne permettra aux pompiers fougerollais, après réalisation des travaux nécessaires, de disposer à leur tour de 2 chambres de 2 couchages.

Si on exclut les casernes de Jussey et Port sur Saône qui vont prochainement bénéficier de bâtiments neufs, bien entendu équipés de couchages, il restera encore 15 centres à équiper. La programmation des travaux sera réalisée dans le plan immobilier "hébergement".



Evolution des dépenses de fonctionnement



2017 Les projets de construction des casernes de Jussey et Port sur Saône suivent leur cours

Concernant Jussey, la caserne sera construite sur un principe identique à celle de Saint-Loup avec des bâtiments accueillant tout à la fois la caserne et l'Unité Technique du secteur de Jussey. Le SDIS et la DSTT travaillent de concert pour définir le cahier des charges. Le financement sera assuré par le Département.

A Port sur Saône, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SDIS, à l'identique des projets menés en 2014 pour les casernes de Gy et Marnay. Le financement sera assuré par le SDIS.

Les deux casernes seront composées de bâtiments administratifs sur une surface de 320 m² et de remises sur une surface d'environ 370 m². Le lancement du marché de maîtrise d'œuvre aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2018 et les projets devraient être menés au même rythme sur les deux sites.



Les orientations de travaux pour 2018

- Réception des travaux de construction du plateau technique (mai 2018)
- Remise en valeur des façades du groupement technique et isolation par l'extérieur des bureaux (mai 2018)
- Construction d'un nouveau CI à Port sur Saône
Désignation d'un maître d'œuvre au 1^{er} semestre
- Construction d'un nouveau CI à Jussey
Désignation d'un maître d'œuvre au 1^{er} semestre
- Acquisition et aménagement du bâtiment de la fédération départementale du bâtiment et des travaux publics
- Acquisition d'une salle mitoyenne au CI de Fougerolles, réfection de la toiture et aménagement complet de la zone administrative avec réalisation de couchages
- Divers travaux dans les centres
 - ↳ réfection de la toiture et remplacement des VMC du bâtiment administratif au CIP Vesoul pour un montant de 25 000 € TTC
 - ↳ création d'une terrasse et reprise des faux plafonds au CI de Saint-Rémy pour un montant de 11 000 € TTC
- Réalisation d'une étude prospective sur les couchages dans les centres
- Présentation d'un plan immobilier "hébergement" pour le mois de juin
- Désignation d'un ou deux centres pour engagement de travaux

Les Systèmes d'Information et de Communication (SIC)

Les principales réalisations 2017

► Le service "transmission"

Acquisition pour un montant total de 40 000 € TTC de :

- 45 appels sélectifs,
- 6 portatifs ANTARES type TPH700,
- 5 mobiles ANTARES type BER.

► Le service "informatique"

Acquisition, pour un montant total de 61 500 euros TTC, de matériels informatiques :

- ↳ 5 ordinateurs portables,
- ↳ 13 ordinateurs fixes pour la salle CTA,
- ↳ 1 serveur d'alerte,
- ↳ 2 switches fibre optique pour raccordement ANTARES à la préfecture,
- ↳ 2 écrans de 55" d'affichage pour la salle CTA,
- ↳ 6 modems SMS pour l'alerte des sapeurs-pompiers,
- ↳ 1 imprimante "code barre" et 6 douchettes "code barre" pour la traçabilité et la gestion des bouteilles d'ARI dans les CIP, au centre opérationnel et au groupement technique.

► La téléphonie

- Développement et raccordement à la Plate Forme de Localisation des Appels d'Urgence (PFLAU),
- Renouvellement du marché de télécommunications avec augmentation des débits.

2017

Le SDIS développe un logiciel permettant la prise de rendez-vous en ligne des visites médicales

Le service informatique a été mandaté en juin 2017, par le directeur, pour développer une application de prise de rendez-vous en ligne. Celle-ci a été développée en interne à l'automne puis testée par le service de santé et de secours médical et les centres du secteur de Vesoul. Cette application concerne uniquement les visites médicales de maintien en activité des sapeurs-pompiers volontaires. Si l'expérimentation (toujours en cours) est concluante, ce système pourrait être étendu, en 2018, à l'ensemble des sapeurs-pompiers de la Haute-Saône. L'objectif de ce dispositif est de permettre aux sapeurs-pompiers volontaires de s'inscrire pour leur visite de maintien en activité, depuis leur domicile ou leur centre, sans aucune contrainte horaire.

SDIS 70 - SANTÉ ET SÉCURITÉ

Accueil > Visites médicales

Visite médicale

Le secrétaire du Service de Santé et de Secours Médical est joignable au 03 84 72 05 70 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Merci de bien vouloir vous conformer aux indications du tableau ci-dessous pour vos prises de rendez-vous.

	Visite de recrutement	Visite de maintien en activité	Visite de reprise d'activité
Vous êtes SPP	Tous les jours par téléphone	Uniquement le jeudi par téléphone	Uniquement le jeudi par téléphone
Vous êtes SPV	Tous les jours par téléphone	Soit en ligne, en cliquant sur l'onglet « RDV » Soit uniquement le jeudi par téléphone	Uniquement le jeudi par téléphone
Vous êtes JSP	Tous les jours par téléphone		Uniquement le jeudi par téléphone

2017

La géolocalisation des VSAV est réalisée

Le service informatique a développé, en interne, une application installée sur les tablettes qui équipent tous les VSAV du département. Cette dernière permet la géolocalisation de ces véhicules au CTA/CODIS. Par ailleurs, elle indique la position géographique du véhicule sapeur-pompier. Ces coordonnées sont particulièrement utiles lorsque DRAGON 25 ou tout autre moyen hélicoptéré est engagé sur une intervention.

Un navigateur a également été intégré à la tablette. Il remplace les navigateurs TOM-TOM qui équipaient jusqu'alors les véhicules de secours à personne.



2017

Le marché téléphonie est renouvelé

Un nouveau marché "téléphonie" a été lancé en 2017. C'est l'opérateur "Orange" qui a une nouvelle fois remporté le marché pour une durée de 4 ans.

Cependant, on notera une forte augmentation des débits internet offerts, avec le passage, début 2018, de 8 mégas à 200 mégas dont profiteront l'Etat-major, le CTA/CODIS mais également l'ensemble des centres du corps départemental.

"Exit" le faible débit internet qui handicapait régulièrement les services dans l'exécution des tâches informatiques quotidiennes.

Cette évolution était également indispensable pour atteindre le stade ultime de la dématérialisation des marchés publics et des flux comptables, débutée il y a deux ans.

Cette amélioration du débit internet permettra aussi à l'établissement d'envisager le développement de la formation à distance (FOAD), déjà initiée pour les formations SSSM, et qui pourrait donc, dans un avenir proche, être étendue à d'autres types de formations. Une borne wifi sera installée en 2018 dans tous les centres du corps départemental afin de permettre aux sapeurs-pompiers de suivre des formations à distance depuis leur centre.



2017 Les services informatiques du SDIS et du CD travaillent de concert sur le projet des "bornes carburant"

Dans le cadre de la mutualisation, le SDIS et le Conseil départemental ont émis, en 2017, le souhait commun de pouvoir permettre aux véhicules des deux collectivités de s'approvisionner indifféremment en carburant aux bornes du SDIS 70 ou du Département. Une convention a donc été signée en ce sens.

Aussi, le SDIS a fait l'acquisition d'un logiciel, de badges et de lecteurs de badges identiques à ceux du Département afin de disposer du même système d'exploitation.

Les services informatiques des deux collectivités se sont ensuite rapprochés pour synchroniser leurs systèmes et développer un outil de comptabilisation des volumes de carburant distribué à chaque entité afin de permettre l'établissement, en fin de trimestre, d'un état financier et une facturation basée sur le prix pondéré des derniers remplissages des cuves.



2017 Le SDIS se raccorde à la PFLAU

Le raccordement à la Plate-Forme nationale de Localisation des Appels d'Urgence (dite PFLAU) a constitué l'un des gros projets traités en 2017 par le service "Systèmes d'Information et des Communications".

Cette plate-forme a été mise en place par l'Etat le 1^{er} décembre 2015. A partir de cette date, les SDIS disposaient de 24 mois pour raccorder leur centre de traitement de l'alerte (CTA) à cette PFLAU. Sans quoi, les annuaires inversés mis à la disposition par certains opérateurs téléphoniques n'étant plus accessibles, les SDIS ne pouvaient plus accéder aux données de localisation des appels d'urgence. Désormais, lors d'un appel d'urgence, le CTA/CODIS est en mesure de solliciter cette plate-forme afin de recueillir les coordonnées (nom, adresse du titulaire de la ligne) et la localisation du requérant. Aussi, afin de garantir une parfaite confidentialité, toutes ces données sont cryptées et transmises à des serveurs qui ont fait l'objet d'une authentification. Si la plupart des SDIS ont confié leur raccordement à la PFLAU à leur fournisseur de système d'alerte, le SDIS 70 a développé en interne ce système, de la même manière qu'il a également développé son logiciel d'alerte.

Toute la difficulté résidait donc dans la mise en adéquation de ce logiciel avec le protocole de dialogue et de sécurisation des données cryptées de la PFLAU.



Les principaux projets pour 2018

► Le service "transmission"

Projets pour un montant estimatif de 39 000 € TTC :

- Acquisition de 170 appels sélectifs,
- Remplacement de 10 émetteurs récepteurs ANTARES,
- Etude de fiabilisation de l'alerte des sapeurs-pompiers,
- Modifications du matériel de gestion ANTARES dans le cadre de la convergence FH et de la migration IP de l'INPT.

► Le service "informatique"

Projets pour un montant estimatif de 136 000 € TTC :

- Modernisation de l'informatique dans les CIP et CI pour environ 87 000 € TTC :
 - ↳ Remplacement des ordinateurs des chefs de CI,
 - ↳ Remplacement des ordinateurs de formation et raccordement par une borne wifi à internet,
 - ↳ Remplacement des ordinateurs d'alerte.

Cette opération sera réalisée en mode "clients légers". Cette technologie permettra, entre autre, d'uniformiser l'ensemble des versions logiciels et programmes, de sécuriser les sauvegardes de documents. Elle permettra également une maintenance à distance plus efficace et une diminution des coûts de fonctionnement.

- Remplacement de 3 vidéoprojecteurs,
- Remplacement de 18 PC administratifs (fixes et portables),
- Remplacement d'un serveur administratif. Le serveur cascadié sera utilisé comme serveur de test pour versions logiciels,
- Remplacement et paramétrage de 8 switches,
- Remplacement de la licence d'utilisation du PC SIG,
- Réalisation du module de gestion du petit matériel dans le logiciel STGEST,
- Intégration des données sur le matériel des CPI dans STGEST,
- Développement d'un fond de carte commun entre la géolocalisation des véhicules et les données du SIG (Fonds de carte IGN).

► La téléphonie

- Migration des centres vers les nouveaux accès avec augmentation des débits internet par l'opérateur,
- Raccordement de l'Etat-major et du centre opérationnel à la fibre optique FTTH pour un débit de 200 Mbits par seconde à la place des 8 Mbits par seconde actuels.

Les moyens matériels

Les principales réalisations 2017

► Le parc "véhicules"

Acquisition pour un montant total de 1 163 000 € TTC de :

- 4 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV),
- 6 Véhicules Premiers Secours Urbain (VPSU),
- 4 Véhicules Légers (VL),
- 1 compresseur pour gonfler les bouteilles d'ARI.

Maintenance du parc "échelles".

► Le service "logistique - habillement et contrôles"

- Renouvellement de l'habillement et du petit matériel pour un montant total de 307 000 € TTC,
- Lavage de 1 880 effets (vestes "textile", surpantalons, parkas, tenues "destruction nid d'insectes", sacs de couchage, tenues de sport, cottes mécanos, polos et tenues F1),
- Réparation de 188 effets et 36 ARI,
- Contrôle de 307 ARI, 160 bouteilles d'ARI, 315 extincteurs, 85 lots de sauvetage, 795 vestes "textile" et surpantalons, 795 casques F1, 210 casques F2, 42 détecteurs CO, 34 détecteurs, 83 échelles.

2017 La massification des achats au niveau régional s'organise

Le chef du groupement technique du SDIS 70 a été nommé "réfèrent régional Bourgogne / Franche-Comté" de la commission spécialisée et d'expertise "technique", mise en place au sein de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Aussi, ce dernier est-il chargé de piloter les réunions régulièrement organisées avec ses homologues des autres SDIS de la région. Il coordonne également l'ensemble des actions en vue de recenser les besoins de chaque SDIS et définir des cahiers des charges communs d'acquisition de matériels, soumis ensuite à l'UGAP.

Grâce aux travaux conduits en 2017 au plan régional, l'achat des VSAV cellule et des Fourgons Pompe-Tonne sera mutualisé en 2018. Une commande de 11 VSAV cellule va être passée pour la Bourgogne / Franche-Comté (6 pour le Doubs, 4 pour la Haute-Saône et 1 pour le Territoire de Belfort).

Cette massification des achats permet de réaliser de substantielles économies mais également de bénéficier d'options gratuites.

En 2018, une démarche identique sera entreprise pour l'acquisition des effets d'habillement.

2017 Le SDIS entame la révision de son parc "échelles"

Le SDIS a procédé, en 2017, à la révision générale des échelles des Centres d'Intervention Principaux de Lure, Gray et Vesoul ainsi qu'à celle de son Bras Elevateur Automatique (BEA).

En 2018, ce sont 3 nouvelles échelles qui seront révisées (les échelles de Gray et Héricourt ainsi que l'échelle de réserve de Vesoul).

Le coût total de la révision de ces 7 véhicules s'élèvera au final à 240 700 euros TTC.

Eu égard au coût important de ces révisions qui doivent être réalisées tous les 10 ans et de la faible sollicitation opérationnelle de ces engins, le SDIS a décidé de retirer 2 échelles de son parc (celles des centres de Rioz et Saint-Loup-sur-Semouse) ainsi que l'échelle remorquable de Gray.

2017 Les principaux véhicules livrés

Véhicule de Soins d'Urgence (VSU)

Affecté au CIP VESOUL, le Véhicule de Soins d'Urgence a été aménagé sur un châssis poids lourds et constitue, de ce fait, l'un des premiers véhicules de ce type en France à être en conformité totale avec la norme VSAV "EN 1789".

Hormis l'équipement classique d'un VSAV, le VSU dispose de matériel et d'équipements médicaux lui permettant d'assurer des missions de Secours à Personnes médicalisées pour des victimes ayant des pathologies lourdes et le transport des personnes obèses (jusqu'à 300 kg).

Fourgon Pompe Tonne Secours Routier (FPTSR)

Le Fourgon Pompe Tonne Secours Routier (FPTSR) est un engin polyvalent puisqu'il regroupe les caractéristiques techniques d'un Fourgon Pompe Tonne et d'un Véhicule de Secours Routier.

Ce véhicule est engagé sur les opérations de lutte contre les feux de structure ainsi que sur les accidents de la circulation.

D'une capacité hydraulique de 2000 l / min sous 15 bars, cet engin transporte 3 800 litres d'eau et permet d'établir 4 lances à plus de 600 mètres.

Il dispose de l'ensemble du matériel permettant la désincarcération de deux véhicules en simultanée ainsi que le balisage et l'éclairage des accidents de la circulation.

L'ensemble du matériel de désincarcération fonctionne désormais sur batterie au lithium avec système de recharge embarqué dans le véhicule.

S'ils ont été livrés en 2017, ces 2 véhicules ont cependant été financés sur le budget 2016.



Le FPTSR



Le VSU

2017 Les partenariats entre le SDIS et l'UTS du Département se développent

Les services du SDIS et du Département travaillent régulièrement de concert sur des dossiers et projets divers et variés. En 2017, le partenariat entre le groupement technique du SDIS et l'Unité Technique spécialisée du Département s'est particulièrement développé.

En effet :

- le SDIS assure dorénavant le contrôle des 2 lots de sauvetage du Département,
- une convention de mutualisation des bornes de distribution de carburant signée en septembre 2017 permet aux véhicules des deux collectivités de s'approvisionner indifféremment en carburant aux bornes du SDIS 70 ou du Département. La mise en place de ce système permet une amélioration du maillage territorial et, incidemment, une diminution de la prise de carburant dans les stations privées et donc une réduction des coûts du carburant (voir article page 11),
- le CD fournit le SDIS en AD-Blue (additif anti-pollution des véhicules équipés de moteur Euro 6),
- en cas de nécessité, le Département prête, pour les dépannages de poids-lourds, son porte-char avec chauffeur tandis que le SDIS lui prête sa dépanneuse,
- le Département tient également à disposition du SDIS son matériel de montage et de démontage des pneumatiques poids-lourds,
- enfin, le CD a fait l'acquisition d'un logiciel de diagnostic des véhicules qui est mis à disposition du SDIS si nécessaire.

2017 2 drones sont mis en service

Le SDIS 70 a fait l'acquisition, début 2017, de 2 drones homologués par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Parallèlement, 3 télépilotes ont été formés au maniement de ces derniers.

Ces drones sont utilisés pour apporter une capacité "d'œil déporté" grâce à la présence d'une caméra pouvant filmer en qualité vidéo 4K ou faire des clichés photographiques en haute définition.

Ce nouvel outil en dotation au SDIS, permet notamment au Commandant des Opérations de Secours (COS) :

- de l'informer et de le renseigner sur l'étendue d'un sinistre, notamment lors d'inondation,
- d'identifier les voies d'accès pour les secours et de définir la stratégie d'engagement des moyens de secours,
- de lui apporter une aide à la compréhension de la situation tactique : localisation et délimitation des zones à risques, détection et localisation de personnes menacées par un aléa, recherche de personnes disparues, notamment dans des zones difficiles d'accès.

En présence du Véhicule Satellite, les images et vidéos capturées par le drone peuvent être également retransmises en direct au Centre Opérationnel.



► Inventaire des matériels 2017

Secours à personne		
45	VSAV	Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
2	VSM	Véhicule de Secours Médical
2	VLM	Véhicule Léger Médicalisé
4	VSR	Véhicule de Secours Routier
7	VTP	Véhicule Transport de Personnel
1	Ce PMA	Cellule Poste Médical Avancé
2	VPMA	Véhicule Poste Médical Avancé
3	ULS	Unité Légère de Secours
1	Ce SRF	Cellule de Secours Routier Ferroviaire
1	VSU	Véhicule de Soins d'Urgence

Interventions diverses		
18	VPI	Véhicule de Première Intervention
16	VTU	Véhicule Tous Usages
1	CMIC	Cellule Mobile d'Intervention Chimique
1	VPRO	Véhicule de PROtection
9	VLTT	Véhicule Léger Tout-Terrain
19	BLS	Barque Légère de Sauvetage
1	Ce PC	Cellule Poste de Commandement
1	VPC	Véhicule Poste de Commandement
1	VSAT	Véhicule SATellite
2	VPL	Véhicule PLongeur
4	VEMA	Véhicule à éléments modulaires amovibles
1	Ce EAU	Cellule EAU
1		Camion plateau (dépanneuse)
1	Ce TU	Cellule Toute Utilité

Lutte contre l'incendie		
16	FPT	Fourgon Pompe Tonne
6	FPTSR	Fourgon Pompe Tonne Secours Routier
17	MPR	MotoPompe Remorquable
5	EPSA	Echelle Pivotante Semi-Automatique
1	EPA	Echelle Pivotante Automatique
1	BEA	Bras Elévateur Automatique
4	CCI	Camion Citerne Incendie
13	CCR	Camion Citerne Rural
9	VPSU	Véhicule Premiers Secours Urbain
1	CCF	Camion Citerne Feux de forêt
11	VPS	Véhicule de Premiers Secours
2	DA	Dévidoir Automobile
1	VAR	Véhicule d'Assistance Respiratoire
1	Ce EEm	Cellule Eau Emulseur
2	CEDA	Cellule Dévidoire Automobile
1	CEPARI	Cellule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant
1	VIRT	Véhicule d'Intervention sur Risques Technologiques

Les principaux projets pour 2018

► Le parc "véhicules"

Projets pour un montant estimatif de 584 000 € TTC :

- Acquisition de :
 - ↳ 4 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes,
 - ↳ 1 Véhicule de Soins d'Urgence,
 - ↳ 3 Véhicules Légers,
 - ↳ 1 Poste Médical Avancé,
 - ↳ 1 Véhicule de Transport de Personnel,
 - ↳ 2 Véhicules Légers Tout Terrain.
- Finalisation de la maintenance du parc "échelles".

► Le service "logistique - habillement et contrôles"

- Projet de renouvellement de l'habillement et du petit matériel pour un montant estimatif de 411 000 €,
- Projet d'acquisition et de distribution d'un pantalon et veste de type B1 à tous les sapeurs-pompiers du corps départemental, en plus de la masse annuelle octroyée à chaque agent.

Les moyens humains



Les effectifs au 31 décembre 2017



103 SPP

Catégorie A

officiers	9
médecins	2
infirmiers	1

Catégorie B

officiers	16
-----------	----

Catégorie C

sous-officiers	52
sapeurs et caporaux	23



1 903 SPV actifs
dont 33 également SPP et 4 PAT

	CD*	CC*
officiers	30	24
médecins	24	-
vétérinaires	1	-
pharmaciens	1	-
experts	4	-
infirmiers	49	12
sous-officiers	265	157
sapeurs et caporaux	670	666



30 PAT

Catégorie A

administratifs	3
techniques	1

Catégorie B

administratifs	2
techniques	1

Catégorie C

administratifs	12
techniques	11

*CD : Corps départemental / *CC : Corps communaux

Le SDIS 70 compte également 4 volontaires du "service civique" en 2017.

Les mouvements de personnel en 2017

- 170 sapeurs-pompiers volontaires recrutés (112 au CD* et 58 au CC*)
- 178 cessations d'activité (112 au CD* et 66 au CC*)
- 3 départs en retraite (2 SPP et 1 personnel administratif)
- 4 départs SPP par voie de mutation
- 6 recrutements (2 caporaux de SPP, 1 sous-officier SPP, 1 médecin de SPP non-titulaire, 1 infirmier de SPP et 1 personnel administratif)
- 1 décès (personnel administratif)

Les réunions des instances paritaires

- 1 CAP (Commission Administrative Paritaire) de catégorie C,
- 2 CCDSPV (Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires),
- 2 CT (Comité Technique).

La fin de carrière

Le SDIS prend en charge la retraite des SPV (y compris celle des pompiers des corps communaux).

Répartition 2017 :

	Nombre d'allocataires	Prise en charge SDIS
Allocation de vétéran	887	415 623,70 €
Allocation de fidélité	7	4 377,60 €
Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR)	103	55 814,40 €



2017 Le PPCR est mis en œuvre

L'application du protocole d'accord sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) des fonctionnaires s'est poursuivie cette année et a concerné cette fois l'ensemble des personnels administratif, technique et sapeur-pompier professionnel toutes catégories statutaires confondues.

Le service "ressources humaines" a dû établir, en début d'année, environ 150 arrêtés pour formaliser principalement les reclassements dans de nouveaux grades et, par voie de conséquence, dans de nouvelles échelles indiciaires.

Ce protocole PPCR est mis en œuvre progressivement puisque les mesures issues de ce dernier vont être appliquées jusqu'en 2021.



2017 Les effectifs SPP stabilisés par des recrutements

Cette année, plusieurs sapeurs-pompiers professionnels ont cessé leurs fonctions au sein du SDIS 70 (retraites) ou ont quitté le département (mutations). Après avoir donné satisfaction à des sapeurs-pompiers qui avaient fait vœu de mobilité interne, des postes restaient disponibles dans les unités opérationnelles du corps départemental.

Le SDIS a donc lancé 2 campagnes de recrutement, l'une au printemps et l'autre à l'automne. Trois recrutements opérés en juillet, septembre et décembre ont permis de renforcer l'effectif et trois autres prévus en début d'année 2018 stabiliseront ainsi l'effectif sur l'ensemble des centres.



RECRUTEMENT

2017 Le SDIS applique la nouvelle réglementation sur les médailles d'honneur

Un décret datant du 10 juillet 2017 est venu bouleverser la réglementation applicable aux médailles d'honneur des sapeurs-pompiers.

Chaque décennie est désormais récompensée par une médaille d'ancienneté :

- médaille de bronze décernée après 10 ans de services (nouveau)
- médaille d'argent décernée après 20 ans de services
- médaille d'or décernée après 30 ans de services (nouveau)
- médaille grand'or décernée après 40 ans de services (nouveau)

Ces changements ont engendré un travail conséquent pour le service RH. Pour la seule promotion du 04 décembre 2017, ce dernier a instruit 89 dossiers s'agissant du corps départemental et a contrôlé 50 dossiers à l'attention des corps communaux.



Le Service de Santé et Secours Médical



Médecine préventive

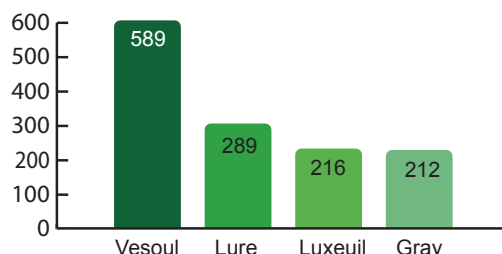
Le contrôle de l'aptitude des agents

Cette mission reste une tâche essentielle du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM). Pour l'année 2017, ce sont 1 306 visites médicales qui ont été effectuées sur l'ensemble du département par 12 médecins.

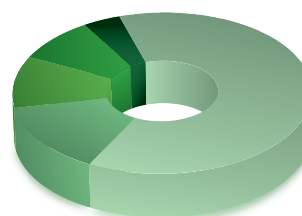
Répartition des visites de recrutement et de maintien en activité par type de sapeur-pompier

	Visites de recrutement	Visites de maintien en activité
Sapeurs-Pompiers Professionnels	6	104
Sapeurs-Pompiers Volontaires	173	717
Jeunes Sapeurs-Pompiers	68	48

Total des visites par cabinet



Répartition des visites par type



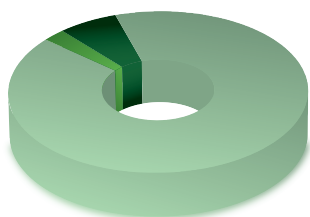
- 821 visites de maintien en activité soit 63 %
- 179 visites de recrutement soit 14 %
- 136 visites de reprise d'activité soit 10 %
- 116 visites JSP soit 9 %
- 54 autres visites (titularisation, fin de période probatoire...) soit 4 %



Médecine opérationnelle

L'engagement opérationnel du SSSM

La médicalisation et la paramédicalisation des secours

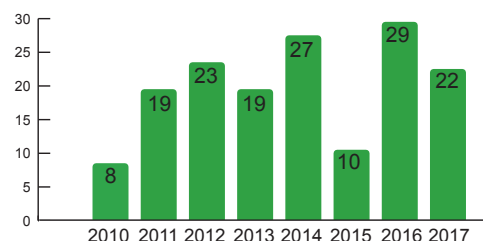


- 17 engagements de médecins + infirmiers soit 2 %
- 47 engagements de médecins seuls soit 7 %
- 633 engagements d'infirmiers seuls soit 91 %

695 victimes ont été prises en charge par le SSSM

Nombre de reprises d'activité cardiaque après chocs sur Arrêt Cardio-Respiratoire (ACR)

- En 2017, les Défibrillateurs Entièrement Automatiques (DEA) ont été utilisés à 187 reprises.
- 64 Réanimations Cardio-Pulmonaires (RCP) ont nécessité 1 ou plusieurs chocs.



14 protocoles ont été mis en oeuvre à 1 333 reprises par les infirmiers de sapeurs-pompiers

N°	Protocole	2017	2016
1	Pose voie veineuse	413	377
2	Bilan sanguin	350	281
3	Oxygénothérapie	203	157
4	Brûlures	2	2
5	Douleurs	133	91
6	Remplissage hypo-volémie	12	6
7	Douleurs thoraciques	96	16
8	Convulsions nourrisson	6	3
9	Asthme - difficulté respiratoire	23	24
10	Hypoglycémie	14	19
11	Réaction allergique grave	2	4
12	Accouchement	9	3
13	Coma	25	13
14	Arrêt cardio-respiratoire	45	35

2017 Le pool de formateurs du SSSM s'est étoffé

En 2017, suite au départ en retraite de l'adjoint au médecin-chef, le SDIS a recruté un nouveau médecin de sapeur-pompier à mi-temps pour compléter le temps partiel du médecin-chef. Il était en effet nécessaire, compte tenu de l'activité SAP et de l'implication croissante des ISP, de disposer d'un médecin tourné vers la formation et l'opérationnel.

Outre ses fonctions d'adjoint au médecin-chef, sa participation à la médecine d'aptitude et ses fonctions relatives à l'activité opérationnelle, ce dernier a donc été plus particulièrement chargé, en liaison avec le groupement "Gestion des Risques" et le groupement technique, de la mise en œuvre de la formation des membres du SSSM, à savoir :

- l'élaboration du calendrier annuel de formation des membres du SSSM,
- la définition des contenus des formations (intégration, FMPA...),
- les formations spécifiques (CESU, ENSOSP, simulateur d'urgence ...),
- l'habilitation ISPV pour la mise en œuvre des protocoles (liste d'aptitude),
- les propositions d'acquisition de matériel de formation.

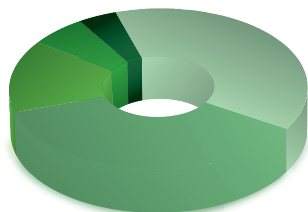
En 2017, 2 médecins et 2 infirmiers ont également intégré l'équipe de formateurs au simulateur d'urgence.



Le SIMulateur d'URgence (SIMUR)

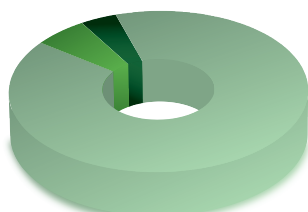
► Répartition des 124 sessions* de formation sur le simulateur

(* une session correspond à une simulation de 1h30)



- 48 sessions de formation des moniteurs de secourisme soit **39 %**
- 45 sessions Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis des Infirmiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires (FMPA ISPV) soit **36 %**
- 18 sessions Formation Initiale des Infirmiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires (FI ISPV) soit **15 %**
- 8 sessions Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU 70) / SDIS 70 soit **6 %**
- 5 sessions de formation du SSSM du SDIS 52 soit **4 %**

► soit un volume horaire de formations de 520 heures



- 468 heures SDIS 70 soit **90 %**
- 32 heures CESU 70 / SMUR soit **6 %**
- 20 heures SDIS 52 soit **4 %**

2017 La formation SSSM se développe et se diversifie

En 2017, la formation SSSM a pris un nouvel essor, notamment grâce aux recrutements. Le bilan de l'année est concluant avec :

- **la réalisation d'une formation initiale d'Infirmiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires (ISPV)**
10 ISPV ont ainsi suivi, en septembre, une formation associant cours théoriques et 3 journées de pratique au simulateur d'urgence,
- **la réalisation de 10 journées de formation de maintien des acquis des ISPV**
Ces journées de formation, auxquelles les chefs d'agrès en formation initiale ont également participé, avaient pour thème "la prise en charge de cas cliniques complexes",
- **la réalisation de la formation des moniteurs de secourisme**
Pour la première année, les moniteurs de secourisme sont venus se former au simulateur lors de leur journée de recyclage. 12 moniteurs par jour, sur 8 jours, ont ainsi été formés à la prise en charge d'urgences vitales et ont notamment pu mettre en pratique la doctrine du damage contrôle,
- **L'accueil de personnel du SSSM 52 pour une formation sur le simulateur d'urgence**
Le simulateur d'urgence a ouvert ses portes, pour la première fois, à un service de santé extérieur. Ce sont ainsi 3 infirmiers et 2 médecins du SDIS 52 qui se sont confrontés à des urgences vitales. Cette journée très fructueuse a rencontré un succès général des participants qui ont émis le souhait de renouveler l'expérience en 2018,
- **la poursuite de la collaboration avec le SAMU 70 pour les formations CESU**
En 2017, une session de formation sur le thème des urgences pédiatriques et une autre ayant pour objet la prise en charge des grands brûlés ont ainsi été réalisées.



La gestion sanitaire

- Reconditionnement de 480 sacs médicaux,
- Utilisation de 730 bouteilles d'oxygène,
- Utilisation de 28 kits "brûlé", 2 kits "grand brûlé" et 5 kits "membre sectionné",
- Utilisation de 216 BAVU à usage unique.

Nouveautés 2017 en matière de matériel sanitaire :

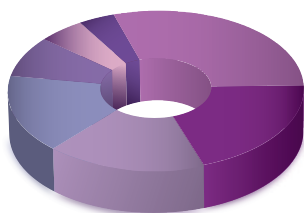
- Expérimentation d'un fonctionnement à 2 sacs dans les VSAV en remplacement du gros sac actuel (1 sac pour l'oxygénothérapie, 1 sac pour l'abordage). Ce test a été réalisé dans les 5 centres d'intervention principaux.
- Mise en place des civières de relevage dans les VSAV.

La formation

La formation au SDIS en 2017

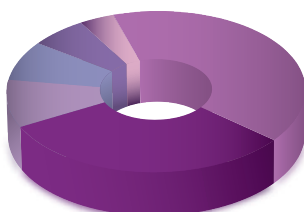
- 2 147 candidatures
- 245 stages
- 745,5 journées de formation
- 7 709 journées stagiaires gérées

Répartition des journées stagiaires prévues au calendrier par secteur



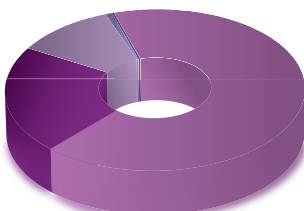
- 1 701 journées stagiaires au CIP Vesoul soit **30 %**
- 1 149 journées stagiaires au CIP Luxeuil les Bains soit **20 %**
- 980 journées stagiaires au CIP Gray soit **17 %**
- 324 journées stagiaires au CIP Lure soit **16 %**
- 490 journées stagiaires à l'Etat-major soit **8 %**
- 301 autres journées stagiaires soit **5 %**
- 221 formations au CIP Héricourt soit **4 %**

Formations internes par type de formation



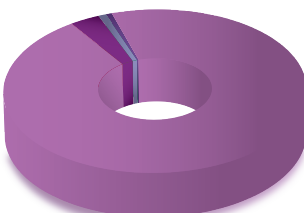
- 3 138 journées stagiaires "Formations d'Intégration" (FI) - formations "Jeunes Sapeurs-Pompiers" soit **41 %**
- 2 410 journées stagiaires "Formations de Maintien et Perfectionnement des Acquis" (FMPA) Tronc commun soit **30 %**
- 720 journées stagiaires "Formations Maintien et Perfectionnement des Acquis" (FMPA) soit **9 %**
- 641 autres journées stagiaires soit **8 %**
- 497 journées stagiaires "Formations d'adaptation en "ctivité" et "d'adaptation à l'Emploi" (F " -F" E) soit **6 %**
- 303 journées stagiaires "Formations spécialisées" soit **4 %**

Journées stagiaires par catégorie de personnels



- 5 701 journées stagiaires SPV soit **67 %**
 - 1 831 journées stagiaires JSP soit **21 %**
 - 964 journées stagiaires SPP soit **11 %**
 - 54 journées stagiaires PAT soit **0,8 %**
 - 15 journées stagiaires diverses catégories soit **0,2 %**
- Près de **90 %** des formations concernent les sapeurs-pompiers volontaires.

Journées stagiaires par organisme de formation



- 8 706 journées stagiaires assurées par le SDIS 70 soit **95 %**
- 301 journées stagiaires assurées par l'ENSOSP soit **3 %**
- 61 journées stagiaires assurées par le CNFPT soit **0,9 %**
- 59 journées stagiaires assurées par d'autres SDIS soit **0,4 %**

En Haute-Saône, **98 %** des formations sont assurées en interne.

2017 Le SDIS arrête son règlement de formation et de certification

Le règlement de formation et de certification des sapeurs-pompiers du SDIS 70 a été arrêté le 1^{er} février 2017. " près sa rédaction par le groupement "Gestion des Risques", ce règlement a été soumis au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires et au Comité Technique qui ont tous deux émis un avis favorable.

Eu égard à l'importance et l'enjeu que représente la formation pour l'établissement et l'ensemble de ses personnels, ce texte a également été présenté, le 27 janvier 2017, aux membres du conseil d'administration du SDIS, même si leur avis ne constitue pas une formalité obligatoire à l'effet d'acter ce règlement.

Le règlement de formation et de certification est un document qui s'impose à l'ensemble des agents du service départemental d'incendie et de secours (sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental et des corps communaux, personnels administratifs et techniques et jeunes sapeurs-pompiers).

Il a pour objet de préciser :

- les règles en matière de formation,
- les modalités d'accès et de suivi de la formation,
- les droits et obligations de chacun en matière de formation,

mais aussi :

- de préciser les règles en matière d'évaluation et de certification,
- d'arrêter les modalités de validation et de certification des formations.

Il est consultable sur le site "Formation" du SDIS, dans l'onglet "Ressources documentaires".



2017 En matière de formation, le partenariat avec le SDIS 52 s'intensifie

Cette année, dans le cadre du partenariat formalisé en 2016 par voie de convention, le SDIS 70 et le SDIS 52 ont multiplié les actions de formation.

Du côté du SDIS 52 :

- 3 stagiaires de Haute-Saône ont été accueillis en juin pour une formation RCH1 (Risques Chimiques de niveau 1),
- 1 sapeur-pompier professionnel a suivi sa formation d'intégration à l'automne.

Du côté du SDIS 70 :

- 6 médecins et infirmiers ont pu être formés sur le simulateur d'urgence,
- 7 stagiaires ont suivi une formation "risque inondation" (sauvetages en eau vive), en octobre,
- 4 stagiaires ont ensuite été accueillis en novembre pour suivre une formation aux risques radiologiques de niveau 1.

Ces actions de formation entrent pleinement dans le cadre de la mutualisation des moyens humains et matériels entre les SDIS et devraient se poursuivre en 2018. Un accueil de stagiaires du SDIS 52 sur le simulateur d'urgence du SDIS 70 ainsi que la participation de stagiaires haut-saônois à des formations d'intégration au SDIS 52 sont en effet d'ores et déjà envisagées.

Rappelons qu'en 2016, le SDIS 52 avait déjà accueilli un sapeur-pompier professionnel non officier du SDIS 70 en formation d'intégration. Le SDIS 70 avait, quant à lui, accueilli 9 stagiaires du SDIS 52 au "caisson feu".



2017 Les services de l'Etat partenaires du service "Formation"

Les services de l'Etat sont régulièrement amenés à venir sensibiliser les formateurs du SDIS pour la conduite des ambulances. Cette formation, dite "COD 0", est primordiale dans le cursus de formation des sapeurs-pompiers. L'activité "Secours à personne" constitue en effet la majorité des interventions du SDIS 70.

Ainsi, des agents de la police nationale, de la DDT ou encore de la prévention routière interviennent pour des présentations théoriques : rappel sur les règles en matière de permis de conduire, sur les dangers de l'alcool et de l'usage de stupéfiants, les sanctions encourues mais aussi l'accidentologie en Haute-Saône. Des ateliers pédagogiques sont également mis en place par les services pour, par exemple, simuler à l'aide de lunettes la conduite avec 1,7g d'alcool dans le sang ou sous l'emprise de stupéfiants, afin de faire prendre conscience aux conducteurs des temps de réaction face à un obstacle, ou encore utiliser des appareils (freinographe, driverpartner) afin de tester les distances d'arrêt et l'adaptation de la conduite pour le transport des victimes.

Le SDIS 70 est aussi régulièrement aux côtés de ces services de l'Etat pour d'autres actions de formation. En juin par exemple, les intérimaires du groupe PSA ont pu participer eux-aussi à une journée de prévention. Une opération qui a été renouvelée en octobre au centre AFPA de Navenne.



La planification opérationnelle

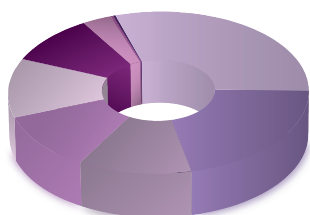
Les chiffres clés de la prévention et de la prévision

La prévention, la protection et la lutte contre les incendies, sont des compétences qui incombent légalement aux sapeurs-pompiers (CGCT).

En matière de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), le SDIS joue un rôle de conseiller technique auprès du préfet, des maires et des exploitants ou porteurs de projets.

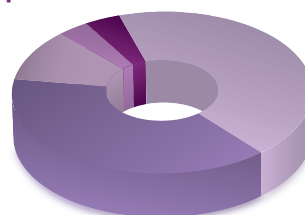
Le sapeur-pompier préventionniste apporte ses connaissances réglementaires ainsi que son expertise dans l'analyse des risques afin de renseigner les autres membres de la commission sur le niveau de sécurité de l'établissement.

Prévision



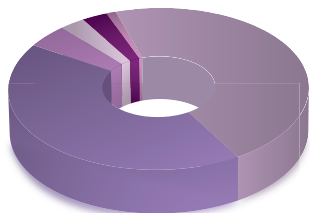
- 70 élaborations de plans de commune
- 49 permis de construire agricoles
- 27 avis lotissement, CU, SCOT, PLU, POS, CC
- 27 permis de construire industriels
- 27 avis d'installations classées
- 23 permis de construire "habitation"
- 7 CODERST
- 1 mise à jour d'ETARE
- 1 avis ZI, ZA

Opération



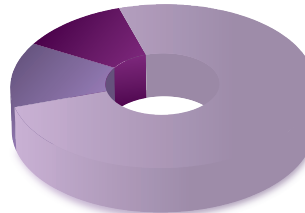
- 81 avis/réunions manifestations publiques
- 72 dimensionnements DPS UDSP
- 19 autres réunions
- 7 commissions de sécurité routière
- 7 manifestations exceptionnelles (Tour de France, Meeting...)

ERP



- 233 études sur plan ERP
- 215 visites périodiques ERP
- 23 visites d'ouverture ERP
- 14 réceptions de travaux ERP
- 14 visites de contrôle ERP
- 6 demandes de dérogation ERP

DECI



- 121 conseils à particulier ou maire
- 20 reconnaissances opérationnelles
- 19 évaluations communales (globales ou partielles)

2017 Le RDDECI est mis en œuvre et expliqué aux élus

Le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), dont le Groupement "Gestion des Risques" a assuré la rédaction en 2016 en lien avec la préfecture, a été soumis le 21 février 2017 à l'avis du Conseil d'administration. Pour rappel, ce règlement fixe les règles, dispositifs et procédures de la "défense incendie" dont les maires ou les présidents d'EPCI ont la responsabilité.

Le RDDECI a ensuite fait l'objet d'un arrêté préfectoral pour une prise d'effet au 1^{er} mars 2017. Depuis cette date, diverses actions ont été menées pour que cette mise en œuvre soit efficace :

- Des référents "prévision" ont été nommés dans les 26 centres du corps départemental et au CPI Sceaux/Saône.** Ces derniers ont été formés en interne par le service "prévision". Outre la partie théorique, ces référents ont également acquis la maîtrise du logiciel HYDRAWWEB. Ils sont également chargés de réaliser une reconnaissance opérationnelle triennale des Points d'Eau Incendie (PEI) des communes de leur secteur d'intervention. Cette reconnaissance porte sur l'accessibilité aux moyens de lutte contre les incendies, l'implantation et la géolocalisation des PEI, la numérotation, la signalisation, la possibilité de mise en œuvre (pour les aires ou dispositifs d'aspiration), les anomalies visuellement constatées, les abords. A l'issue de ces reconnaissances, un compte-rendu est ensuite transmis au maire ou au président d'EPCI. Les sapeurs-pompiers ont déjà effectué la reconnaissance opérationnelle des PEI de 20 communes haut-saônoises.
- Le logiciel HYDRAWWEB est dorénavant consultable par les communes et EPCI ayant la compétence "incendie".** Acquis en 2017, ce logiciel permet le recensement et la géolocalisation des PEI du département. Les communes et EPCI, qui se sont vus attribuer des identifiants et mots de passe par le service informatique du SDIS 70, ont désormais accès à ces données.
- Le directeur du SDIS, accompagné des personnels du groupement "Gestion des Risques", anime des séances de présentation de cette réforme pour les maires et présidents d'EPCI.** 123 communes ont déjà pu bénéficier en 2017 de cette présentation et ont également pu échanger avec les représentants du SDIS sur l'application de cette réglementation. Ces séances de présentation du RDDECI se poursuivront en 2018.



L'édition 2017 du Tour de France a été organisée dans un contexte particulier suite à l'attentat terroriste de Nice et à la nécessaire sécurité renforcée autour de ce type d'événements publics. Elle a particulièrement mobilisé le groupement "Gestion des Risques". Ainsi, pendant près de 6 mois, les cadres du groupement ont participé à de nombreuses réunions et reconnaissances de terrain avec la préfecture et les services associés (gendarmerie, police, SAMU, service des routes...).

Et cette année, ce n'est pas une mais deux étapes que le département recevait puisque, en plus de la dorénavant traditionnelle étape à la Planche des Belles filles (il s'agissait de la troisième édition), une étape, avec départ à Vesoul, a également mobilisé les sapeurs-pompiers hauts-saônois.

Pour la 5ème étape, entre Vittel et la Planche-des-Belles-Filles, quelques 200 sapeurs-pompiers haut-saônois, dont 4 médecins et 11 infirmiers, étaient sur le pied de guerre pour assurer la sécurité sur près de 130 km, depuis Passavant-la-Rochère en passant par Saint-Loup-sur-Semouse, Luxeuil-les-Bains, le plateau des Mille étangs, le col de la Chevestraye et une arrivée à la Planche-des-Belles-Filles où quelques 20 000 spectateurs étaient attendus dans la montée. C'est d'ailleurs entre le lieu-dit "le Mont" à Plancher-Bas et le point culminant de la course qu'était positionné, jusqu'à plus de 21 heures, la moitié de l'effectif. 68 véhicules de secours ont par ailleurs été déployés sur le parcours. Dans la côte d'Esmoulières, un dispositif inédit a d'ailleurs été mis en place par les associations de sécurité civile dont le coordinateur inter-associatif était l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône.

Une cinquantaine de prises en charge ont été réalisées au cours de cette journée et une vie sauvée : une personne en arrêt cardio-respiratoire a été médicalisée sur place puis transportée par Dragon 25.

Le lendemain, pour la deuxième journée en Haute-Saône (cette fois, une étape avec un départ de Vesoul et une traversée de la Vallée de la Saône), 52 sapeurs-pompiers dont 2 médecins ont été mobilisés ainsi que 14 véhicules. Une dizaine de prises en charge ont été réalisées.



Le volet juridique

2017

Actes d'incivilité contre les sapeurs-pompiers, des chiffres à tempérer



Les données présentées, en 2017, par l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, déterminées sur la base des déclarations d'incivilités réalisées, en 2016, par les services d'incendie et de secours de France, faisaient état, pour le département haut-saônois, de 23,7 agressions pour 10 000 interventions, soit l'un des niveaux les plus élevés de France.

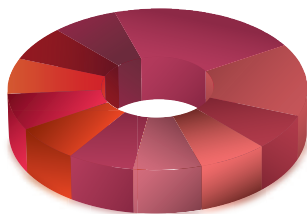
Toutefois, il convient de préciser que les remontées d'informations ont été réalisées de manière disparate sur le territoire national. Ainsi, certains SDIS n'ont remonté aucun fait alors que d'autres, comme le SDIS de la Haute-Saône, ont déclaré systématiquement les incivilités ayant fait l'objet d'une remontée d'informations auprès de la direction de l'établissement.

En ce sens, un comparatif entre départements sur la base des données fournies par l'observatoire n'est tout simplement pas pertinent.

Si les données fournies par l'observatoire de la délinquance ne permettent pas d'avoir une vision précise de l'évolution des incivilités à l'égard des sapeurs-pompiers, elles permettent néanmoins d'en dégager une tendance.

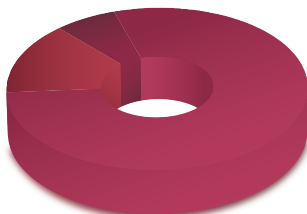
Aussi, afin de prendre en compte ces disparités, c'est désormais l'état-major de zone qui est chargé d'harmoniser les pratiques et de définir les incivilités qui seront remontées à l'échelon national.

Répartition des incivilités par centre



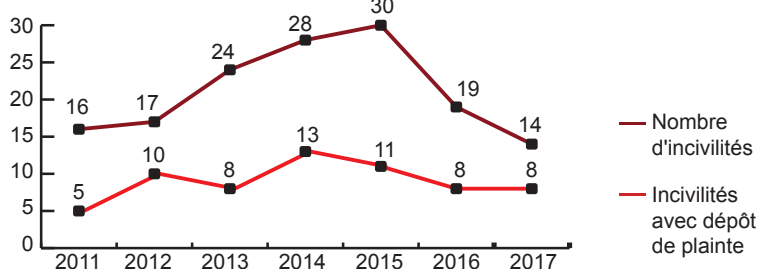
- 3 incivilités pour le CIP Vesoul soit 21 %
- 2 incivilités pour le CIP Gray soit 14 %
- 1 incivilité pour le CI Servance soit 7 %
- 1 incivilité pour le CI Fougerolles soit 7 %
- 1 incivilité pour le CI Frétingney soit 7 %
- 1 incivilité pour le CI Marnay soit 7 %
- 1 incivilité pour le CI Rioz soit 7 %
- 1 incivilité pour le CI Villersexel soit 7 %
- 1 incivilité pour le CPI Scey sur Saône soit 7 %
- 1 incivilité pour le CIP Lure soit 7 %
- 1 incivilité pour le CIP Héricourt soit 7 %

Répartition des incivilités par type d'activités



- 11 incivilités "intervention secours à personne" soit 79 %
- 2 incivilités "intervention incendie" soit 14 %
- 1 incivilité "prise d'appel 18 / Fausse alerte" soit 7 %

Evolution du nombre d'incivilités entre 2011 et 2017



Les autres chiffres clés du service "Juridique - Hygiène et Sécurité" pour 2017

Analyses juridiques

- 55 études réalisées à la demande des services (activité juridique et Hygiène et Sécurité)

Assurances

- 5 sinistres déclarés
- 7 dossiers encore ouverts au 31/12/2017

Affaires sensibles

- 31 dossiers constitués dont :
 - ↳ 17 dossiers constitués liés à l'activité opérationnelle dont :
 - ♦ 8 liés à l'incendie
 - ♦ 7 liés au secours à personnes
 - ♦ 2 liés aux opérations diverses
 - ↳ 4 dossiers constitués liés à l'activité d'achat de biens ou de prestations dont :
 - ♦ 2 liés à l'exécution de garanties
 - ♦ 2 liés à l'exécution d'un marché / contrat
 - ↳ 2 demandes CADA "particulières"
 - ↳ 8 dossiers constitués liés aux activités "supports" de l'établissements (finances, administration générale, communication, RH)

Contentieux

- 3 dossiers contentieux ouverts devant les juridictions

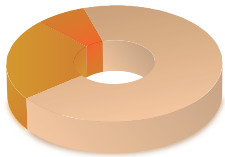
Incivilités ayant fait l'objet d'une remontée d'informations

- 14 événements survenus en contexte opérationnel dont :
 - ↳ 2 événements survenus au cours d'une intervention "incendie",
 - ↳ 1 événement survenu lors de la "prise d'appel 18",
 - ↳ 11 événements survenus lors d'une intervention de "secours à personne"
- 7 événements ont été suivis d'une plainte (personnels et/ou SDIS).
- 41 SPV et 19 SPP ont été victimes de ces événements.
- 3 événements d'incivilité survenus hors contexte opérationnel

Hygiène et sécurité

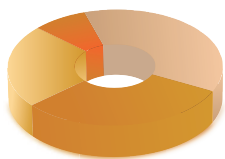
- 1 CHSCT organisé
- DUER mis à jour en attente de validation par les instances

Activité opérationnelle des CPI par type de sollicitations



- 2 673 sollicitations "secours à personne" soit 69 %
- 873 sollicitations "opérations diverses" soit 23 %
- 311 sollicitations "incendie" soit 8 %

Répartition des CPI en fonction du nombre de sollicitations par semaine



- 26 CPI, soit 37 %, sont sollicités entre 52 et 104 fois par an
- 22 CPI, soit 31 %, sont sollicités moins de 26 fois par an
- 16 CPI, soit 23 %, sont sollicités entre 26 et 52 fois par an
- 6 CPI, soit 9 %, sont sollicités plus de 104 fois par an

2017 Une convention cadre est mise en place pour la facturation des interventions facultatives réalisées par les CPI

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, le SDIS sollicite une participation financière auprès des bénéficiaires d'intervention ne relevant pas de l'urgence. Dans les faits, ce sont principalement les interventions pour destruction de nids d'hyménoptères qui font l'objet d'un recouvrement.

Auparavant non prévue par les textes, une telle pratique est désormais ouverte aux autorités gestionnaires de centres de première intervention non intégrés par l'article 34 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). *Cependant la loi dispose que : "Les conditions et les modalités de prise en charge financière des interventions réalisées par le personnel de ces centres qui ne relèvent pas des missions prévues à l'article L. 1424-2 sont fixées par une convention conclue, dans chaque département, entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale responsables des centres et le service départemental d'incendie et de secours".*

Afin de mettre en œuvre les dispositions précitées et, ainsi, d'ouvrir aux autorités gestionnaires de CPI non intégrés cette possibilité de recouvrement selon les conditions et modalités applicables au SDIS, les membres du bureau du CASDIS, réunis le 25 septembre 2017, ont adopté une convention cadre et autorisé le président du Conseil d'administration à signer de telles conventions avec les autorités compétentes pour la gestion de corps communaux ou intercommunaux du territoire haut-saônois qui le souhaitent.

La mise en place de ces conventions permettra d'uniformiser la pratique et de traiter sur un pied d'égalité les usagers du service d'incendie et de secours. En 2017, seul le CPI la Rive de l'Ognon a signé une telle convention.

2017 3 Centres de Première Intervention sont dissous

En début d'année, 3 dissolutions de CPI ont été prononcées. Il s'agit du centre de La Chapelle Saint-Quillain, dissous le 19 janvier, du centre de Venisey, dissous le 27 février et de celui d'Anjeux, dissous le 10 mars 2017.

En effet, lorsqu'une unité opérationnelle n'est plus en capacité d'assurer les missions de secours conformément au règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du 21 mars 2011, le Préfet peut, après avoir recueilli l'avis du conseil municipal de la commune siège du CPI et celui du directeur du SDIS, décider de dissoudre, par arrêté, le centre concerné.

Cela porte donc à 10, le nombre de dissolutions de CPI depuis 2014. Ces derniers étaient donc, au 31 décembre 2017, au nombre de 70.

Plusieurs facteurs peuvent conduire à la fermeture d'un CPI :

- des moyens humains insuffisants lorsque, malgré les actions de recrutement, il n'a pas été possible de renforcer significativement l'effectif,
- des moyens matériels insuffisants lorsque le centre ne dispose pas du matériel minimal prévu dans le règlement.

Il faut noter que les CPI, pour lesquels des réflexions de dissolution sont menées, sont situés à des distances très proches d'autres CPI ou encore de CI. Cette proximité permet aux sapeurs-pompiers des CPI dissous de pouvoir s'engager dans un autre centre proche.

2017 Une convention signée pour la prise en charge des victimes à la Planche des Belles Filles

Le 11 décembre 2017, le SDIS et le Département de la Haute-Saône ont signé une convention fixant les modalités d'organisation de l'évacuation sanitaire des blessés pris en charge au poste de secours du site de la Planche des Belles Filles. Cette convention prévoit ainsi :

- la mise à disposition, à titre gracieux, sur le site de la Planche des Belles Filles, d'une ambulance, armée par le centre de Plancher-les-Mines ou Plancher-Bas, pendant toute la période d'ouverture de la station et ponctuellement, dans l'année, lors des manifestations organisées sur le site drainant un public important (Tour de France, course des trois ballons, tour d'Alsace, Classique Bourgogne Franche-Comté, Trans Vosges Saônoises, Girotrail...),
- le remisage dudit véhicule dans le bâtiment d'accueil et de services, propriété du Département, dédié aux pisteurs/secouristes durant la période d'ouverture de la station de ski.

La mise en œuvre de cette organisation permet ainsi de réduire considérablement les délais de transport des victimes vers une structure hospitalière. Cette proposition était plébiscitée par les élus locaux.

On notera également que le SDIS 70 assure, à titre gracieux, le recyclage annuel PSE1 et PSE2 des pisteurs secouristes de la station de la Planche des Belles Filles.

L'activité opérationnelle

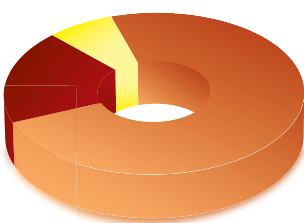
► Une activité opérationnelle en légère baisse

Avec 798 interventions de moins par rapport à 2016, le SDIS de la Haute-Saône, a, en 2017, enregistré une légère baisse de son activité opérationnelle. Après 3 ans de hausses successives, l'activité fléchit donc légèrement avec 19 041 interventions sur l'ensemble du département (- 4% par rapport à 2016).

Si les secours à personne ont baissé de 1,35 % avec 14 416 interventions, les incendies (1 520 au total) ont, eux, augmenté de près de 1,95%.

Le faible nombre d'anomalies météo et d'interventions pour destruction de nids de guêpes peuvent expliquer la baisse significative des opérations diverses au nombre de 3 105 (- 16,87% par rapport à 2016).

En Haute-Saône, les sapeurs-pompiers interviennent en moyenne 52 fois par jour, soit 1 intervention toutes les 27 minutes.



- 14 416 interventions "secours à personne" soit 76 %
- 3 105 interventions "opérations diverses" soit 16 %
- 1 520 interventions "incendie" soit 8 %

► Le CTA / CODIS, organe unique de réception des demandes de secours pour l'ensemble des communes du département

En 2017, pour gérer les 19 041 interventions, le CTA / CODIS a été amené à répondre à 55 413 demandes de secours :

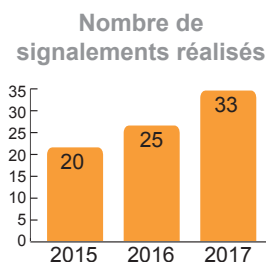
- 30 157 appels provenant du numéro d'urgence 18,
- 24 896 appels provenant du numéro d'urgence 112.

Il a également effectué :

- 103 655 échanges téléphoniques liés aux interventions (communications avec les différents interlocuteurs concernés par l'intervention : mairies, préfecture, gendarmerie, police, unités techniques, autre CODIS, SAMU ...),
- 170 516 communications radio.

► Remontées d'informations des situations sociales préoccupantes à la DSSP

A chaque fois que les sapeurs-pompiers constatent, lors d'une intervention, que les conditions de vie d'une ou plusieurs personnes sont dégradées, une fiche de signalement est adressée au service social de la Direction de la Solidarité et de la Santé Publique.



2017 Le SDIS signe une convention avec VISOV

Exploiter les réseaux sociaux et utiliser les informations, de toute nature (messages, sons, images), publiées sur Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, YouTube..., au profit des organisations d'urgence, afin de leur permettre de les utiliser dans leur processus de décision. Tel est le but de l'association VISOV (Volontaires internationaux en soutien opérationnel virtuel).

Conscient de l'intérêt et de la valeur ajoutée pouvant être apportée par cette association dans la gestion opérationnelle d'événements particuliers tels que les attentats, les inondations, les intempéries (tempêtes, orages, neige...), les accidents de bus, le SDIS 70 a signé, le 12 décembre 2017, une convention de partenariat avec cette association.

VISOV constitue, à ce jour, une communauté de quelques 250 sentinelles du web. Ces citoyens, bénévoles, sensibles et sensibilisés à la sécurité civile et aux secours (qui peuvent être pompiers, professionnels ou volontaires, membres de la sécurité civile, spécialistes de l'aéronautique, consultants en gestion de crise, etc...) sont de véritables veilleurs connectés qui se mobilisent pour aider les secours en jouant un rôle d'interface entre les médias sociaux et les organisations d'urgence partenaires.

Dorénavant, le CTA / CODIS sera informé par VISOV de tout afflux inhabituel d'informations provenant d'un même lieu et pouvant avoir une incidence sur l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers haut-saônois. Le SDIS, quant à lui, peut joindre l'association VISOV, 24h/24 et solliciter sa mise en activation sur tout événement propre à générer une forte activité.

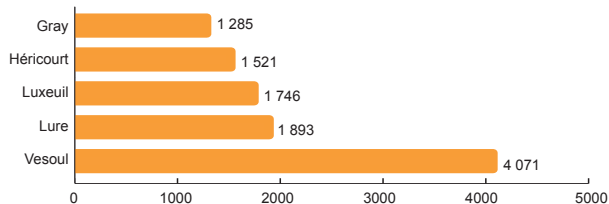
Dans ce cas, toutes les informations récoltées et préalablement vérifiées par VISOV seront mises à disposition de la chaîne de commandement du SDIS dans un tableau, par ordre chronologique, sous la forme d'une liste de résultats, afin qu'elle dispose de ces éléments pour ses prises de décision. Les informations étant géolocalisées, elles pourront également être restituées sous la forme d'une carte collaborative.

En retour, VISOV pourra également, à la demande du SDIS, relayer sur les réseaux sociaux des informations de la part des organisations d'urgence pour faciliter la gestion d'un événement majeur : diffuser des conseils et des consignes de sécurité, demander à la population de libérer des lieux pour faciliter l'accès des secours, démentir de fausses rumeurs...



L'activité des centres du corps départemental

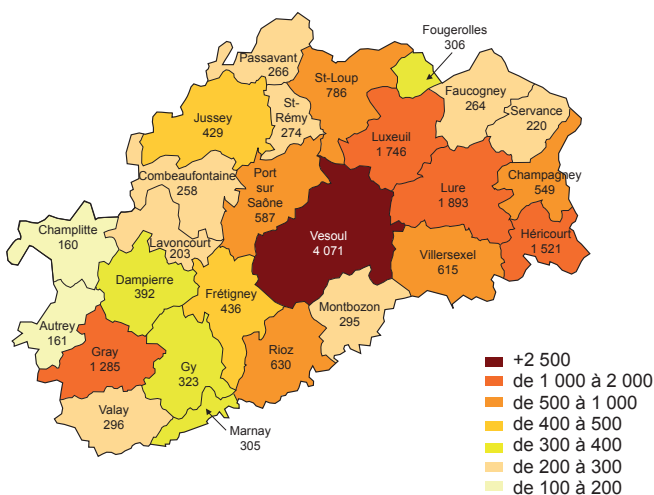
Les Centres d'Intervention Principaux



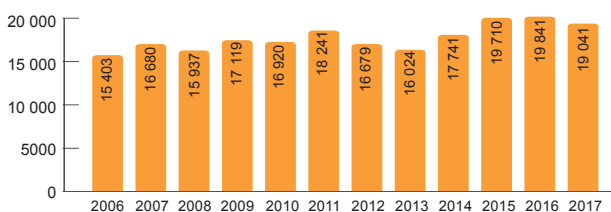
Les Centres d'Intervention



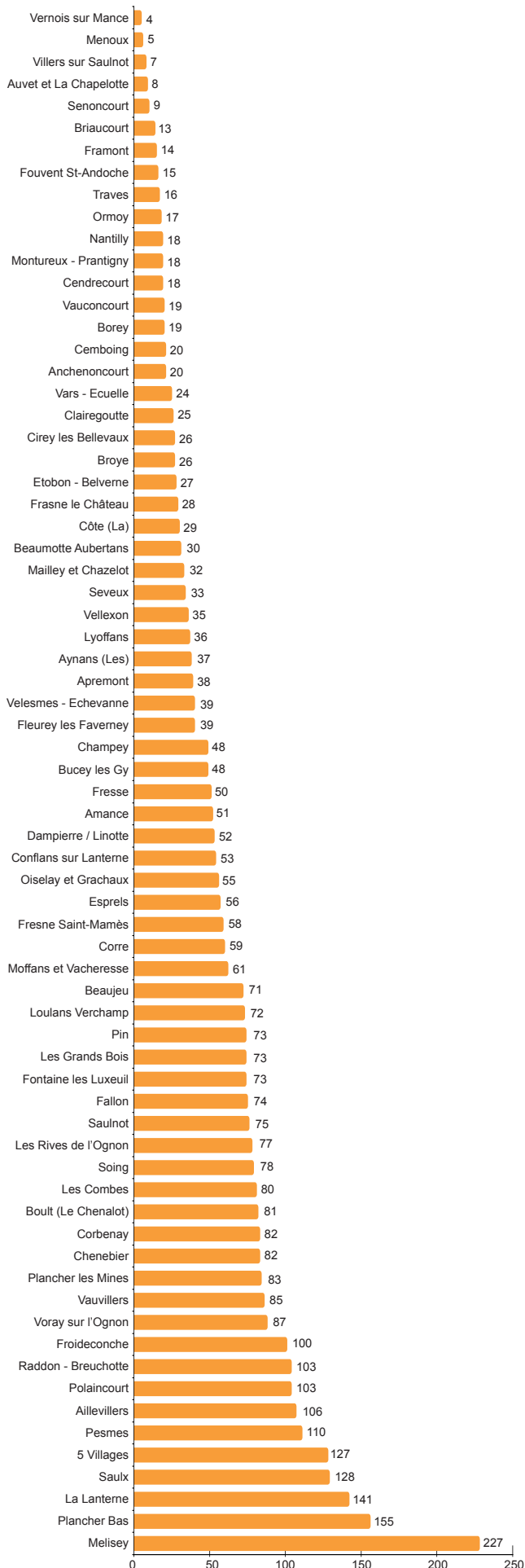
Répartition géographique des interventions



Evolution du nombre d'interventions



L'activité des centres des corps communaux



Quelques interventions marquantes

Secours à personne

Quelques interventions ont particulièrement marqué cette année 2017 :

- accident impliquant 2 véhicules légers, commune de Brotte les Luxeuil le 21 mai, ayant pour bilan au moment de l'intervention : 4 décédés et 2 blessés graves, **(Photo 1)**
- accident impliquant un véhicule léger contre un camping-car, commune de La Chapelle les Luxeuil le 25 mars : 2 décédés et 2 blessés graves, **(Photo 2)**
- noyade de 2 enfants, à Gray le 27 mai : 1 décédé et 1 blessé grave,
- chute d'une falaise, commune d'Echenoz la Méline le 18 juillet : 1 blessé grave hélitreuillé par Dragon 25. **(Photo 3)**

En 2017, les routes haut-saônoises ont été particulièrement meurtrières, avec 121 accidents, 137 blessés graves et 33 morts **(Photos 4 et 5)**.



Incendies

En 2017, on a dénombré :

- 14 importants feux d'exploitations agricoles ayant conduit à la destruction de 12 300 m² de bâtiments, **(Photo 6)**
- 61 feux d'habitation particulièrement importants totalisant l'établissement de 119 lances et l'engagement de 267 engins armés par 1 145 sapeurs-pompiers. Ces feux ont fait 29 blessés et nécessité le relogement de 135 personnes,
- 12 feux industriels ou d'établissements publics ayant nécessité la mise en œuvre de 28 lances au total et l'engagement de 75 engins armés par 243 pompiers. Ces feux ont fait 4 blessés, **(Photo 7)**
- 3 feux de végétation et chaumes ont parcouru environ 6 ha et mobilisé 16 engins armés par 57 sapeurs-pompiers. **(Photo 8)**

3 interventions ont été particulièrement marquantes :

- le feu d'appartement à Vesoul avec sauvetage d'une femme de 80 ans le 9 avril,
- le feu à l'école maternelle de Lure le 30 avril,
- le feu au centre de traitement des déchets de Noidans le Ferroux le 29 mai.



6



7



8



9

Opérations diverses

On a dénombré, en 2017, 2 évènements météo marquants :

- le 21 juillet, un épisode orageux sur le secteur de Lure a généré une quarantaine d'interventions et nécessité le relogement de 4 personnes dont 2 enfants,
- le 12 novembre, un autre épisode orageux sur le secteur de Champagny a mobilisé 70 sapeurs-pompiers qui ont réalisé une cinquantaine d'interventions.

Le SDIS aura également, à 2 reprises, porté secours à 3 jeunes chevaux tombés dans des puits. On déplorera la mort d'un poulain. **(Photo 9)**

Les autres faits marquants

2017 Un exercice Novi Alpha type "tuerie de masse" est organisé

Un exercice grandeur nature, piloté par les services de la Préfecture, a eu lieu le mardi 07 février afin de tester la coordination opérationnelle des différents services (préfecture, police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, associations de sécurité civile) intervenants dans le cadre de situations exceptionnelles. Le scénario était le suivant : des individus font irruption dans un bâtiment proche d'Espace 70 et tirent à vue sur la cinquantaine de personnes présentes, faisant 4 morts, 6 blessés graves (urgence absolue), 10 blessés légers (urgence relative) et 23 personnes indemnes.

43 véhicules, 91 sapeurs-pompiers dont le GREX (voir encadré ci-contre), 4 médecins, 7 infirmiers, 1 pharmacien et la psychologue du SDIS ont été engagés.

Au total, une quarantaine de personnes ont été prises en charge dans le poste médical avancé (PMA) après un passage dans l'un des 2 points de regroupement des victimes (PRV), où les personnels du SDIS, du SAMU et des forces de l'ordre se sont affairés pendant plus de 3h !



En 2017, le SDIS a organisé la réponse opérationnelle aux nouveaux risques

Le SDIS 70 a constitué, conformément à la doctrine opérationnelle du 6 juin 2016 émanant de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, un groupe d'extraction dénommé GREX. Cette équipe de sapeurs-pompiers est spécifiquement formée et apte à se mettre immédiatement en action pour intervenir aux côtés des forces de l'ordre et notamment aux côtés du PSIG SABRE lors d'une tuerie de masse.

Lors d'une intervention, le GREX est composé d'un chef de groupe et de 4 équipiers extracteurs. Chaque intervenant dispose d'équipements de protection balistique dont un casque pare-coups d'un poids de 2,5 kg et d'un gilet porte plaques de 6,5 kg.

Pour faciliter l'extraction des victimes et outre les techniques traditionnelles de sauvetage, le GREX utilise des bâches d'extraction élaborées par la BRI ainsi que des barquettes et des chariots d'évacuation. Les Unités Légères de Sauvetage peuvent compléter le dispositif en zone de soutien.

Les caractéristiques de ces interventions très spécifiques nécessitent de parfaitement coordonner l'action de tous les intervenants et d'adapter la réponse opérationnelle des sapeurs-pompiers, le SDIS intervenant en qualité de force concourante.



2017 Activités physiques et sportives

Pour la saison 2016-2017, 811 personnes ont participé aux épreuves sportives. Ces dernières sont organisées par l'Union Départementale et le Service Départemental d'Incendie et de Secours :

Bike and Run à Combeaufontaine	➔	77 participants
Course cycliste à Frétingney	➔	74 participants
Cross à Dampierre sur Salon	➔	266 participants
PSSP à Vesoul	➔	201 participants
Challenge de natation à Luxeuil	➔	193 participants



2017 4 films de prévention contre les risques de bûcheronnage sont réalisés

En partenariat avec l'Office National des Forêts et les communes forestières, le SDIS 70 a réalisé, en interne, 4 clips de prévention sur le thème des accidents de bûcheronnage. Les types d'accidents le plus fréquemment rencontrés ont ainsi été abordés, à savoir :

- la coupure avec une tronçonneuse,
- la chute d'arbre sur une personne,
- la chute de branches mortes,
- l'accident de tracteur.

Ces 4 clips permettent de rappeler les consignes de sécurité essentielles, notamment le port d'EPI adéquats (gilets, casque, gants, pantalon anti-coupure ...) mais aussi les règles de bon sens comme adapter sa vitesse avec un attelage, ne pas surcharger sa remorque, sangler son chargement ...

Ces accidents de bûcheronnage sont nombreux en Haute-Saône, département couvert à 43% par des forêts. Ils font ainsi entre 5 et 10 morts par an.

Ces clips sont visualisables sur la chaîne YouTube du SDIS. Ils ont également été mis à la disposition des maires des communes souhaitant sensibiliser leurs administrés et leur rappeler les principales consignes de prudence et de sécurité en amont de la période d'affouage.

Ce projet a été porté par la mission "Volontariat".



FEVRIER

- 2^e édition des sessions de formation aux gestes et comportements qui sauvent : 865 personnes formées sur 5 sessions de 2h, réalisées en février 2017. 61% sont des femmes. *(Photo n°1)*
- Samedi 4 février, à l'occasion d'une cérémonie en l'honneur des sapeurs-pompiers de la Haute-Saône, signature d'une convention de partenariat avec la société MANPOWER pour l'accompagnement et le suivi des sapeurs-pompiers volontaires dans leurs recherches d'emploi. *(Photo n°2)*



MAI

- Mardi 23 mai, visite de monsieur Pierre Gaudin, préfet délégué pour la défense et la sécurité, à la caserne de Vesoul, accompagné de madame la préfète de la Haute-Saône, du président et du directeur du SDIS. Au programme démonstration d'un vol de drone, présentation du véhicule satellite et du système d'information numérique standardisé (SINUS) permettant le suivi des victimes dans le cadre d'un plan ORSEC. *(Photo n°3)*



JUIN

- Présence de 2 préventionnistes aux Etats généraux de la ruralité le vendredi 30 juin pour répondre aux questions des élus en matière de prévention et de prévision et pour présenter aux maires leurs nouveaux logiciels, WEBPREV et HYDRAWEB. *(Photo n°4)*
- Mardi 27 juin, à la Préfecture, cérémonie de remise de lettres de félicitations aux 3 jeunes volontaires en service civique, par monsieur Alain Ngouto, sous-préfet de Lure, représentant madame Marie-Françoise Lecaillon, préfète de la Haute-Saône. Au cours de cette cérémonie, les volontaires en service civique étaient accompagnés de leur tuteur. *(Photo n°5)*



JUILLET

- Mercredi 26 juillet, départ d'une colonne de renfort "feux de forêt" pour Borme les Mimosas (Var) fortement touché par des incendies. 8 sapeurs-pompiers et 4 véhicules du SDIS 70 constituent la colonne EST3 avec les SDIS 55, 68, 54, 88 et 51. *(Photo n°6)*



SEPTEMBRE

- 1^{er} cas de nid de frelons asiatiques sur la commune de Fahys les Autrey. *(Photo n°7)*



La promotion du volontariat

2017 2 classes de cadets de la sécurité voient le jour

Le 4 février 2017, une convention de partenariat a été signée entre le SDIS et la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Saône, pour la mise en place de classes de cadets de la sécurité civile.

De février à juin, 19 élèves de 4^e du collège Louis Pasteur de Jussey et 21 élèves du collège Louis Pergaud de Favorney ont ainsi suivi une formation spécifique leur permettant d'appréhender les techniques d'évacuation de l'établissement, d'utilisation des extincteurs, de passage des messages d'alerte.

Cette formation a été organisée en partenariat avec des enseignants de l'éducation nationale. Elle a été dispensée pour partie par les sapeurs-pompiers de la Haute-Saône, sur 4 jours, pendant les vacances de février et de Pâques.

A l'issue de cette formation, les 40 élèves ont été reçus à la Préfecture, le samedi 14 octobre 2017, pour la remise de leur attestation de formation "cadets de la sécurité civile".

Pour le SDIS, l'objectif de cette 1^{ère} promotion de cadets a été atteint, puisque 25% des jeunes en âge de suivre la formation de JSP ont intégré, à la rentrée, une des 5 sections du département.

Pour la rentrée 2017-2018, le collège de Jussey a renouvelé la mise en place d'une section de cadets de la sécurité au sein de son établissement, rejoint par le collège Victor Schoelcher de Champagny. La deuxième promotion des cadets de la sécurité a donc fait sa rentrée le 23 octobre 2017. Cette dernière compte 18 élèves de 4^e du collège de Jussey et 17 du collège de Champagny.

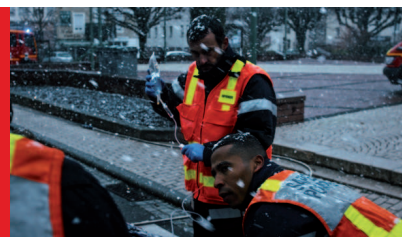


2017 Le SDIS a pu bénéficier de l'aide des cinémas haut-saônois pour assurer la promotion du volontariat

En avril 2017 tout d'abord, plusieurs cinémas de la Haute-Saône ont répondu à la sollicitation de la mission "Volontariat" et ont accepté de diffuser le clip national de promotion du volontariat, réalisé par le Ministère de l'Intérieur, en partenariat avec la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et avec l'appui des sapeurs-pompiers des Vosges.

En juin ensuite, à l'occasion de la sortie en salle du film "Les hommes du feu", de Pierre JOLIVET avec Roschdy ZEM et Emilie DEQUENNE, soutenu par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, le SDIS a organisé un jeu-concours sur sa page Facebook, avec la participation de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône. Des places de cinéma ont ainsi été mises en jeu pour assister à une séance du film projeté au cinéma Majestic de Vesoul. La même opération a été renouvelée au cinéma "Espace Méliès" à Lure.

Clip national promotion du volontariat



JEUX CONCOURS facebook



2017 Le SDIS s'engage avec le GIP pour la réinsertion des bénéficiaires du RSA

Fin 2016, les services du Département se sont rapprochés des services du SDIS afin de proposer un partenariat visant à recruter des sapeurs-pompiers volontaires parmi les allocataires du RSA suivis par INSERTION 70. Ce Groupement d'Intérêt Public (GIP) est chargé, sur le territoire de la Haute Saône, de la remobilisation et de l'accompagnement des allocataires RSA vers l'emploi. Pour ce faire, le GIP travaille en réseau et associe à sa démarche les partenaires pouvant favoriser sa mission.

Cette collaboration entre INSERTION 70 et le SDIS 70, effective depuis début 2017, favorise une projection positive des allocataires sur le marché de l'emploi. En effet, l'engagement de bénéficiaires au RSA en qualité de sapeurs-pompiers volontaires contribue à renforcer leurs aptitudes au travail en équipe dans un cadre structuré. Cette mission valorisante au service de la population les aide à la prise de décision et développe leur autonomie dans le respect des règles du SDIS 70 (respect des consignes et règlements, de la hiérarchie, des collègues...). Cet engagement citoyen est un atout certain auprès des employeurs compte tenu des valeurs qu'il revêt : posture professionnelle, disponibilité, engagement et fiabilité. Autant de qualités professionnelles recherchées par les entreprises.

L'accompagnement d'INSERTION 70, associé à leur engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire, leur permet de s'inscrire dans une nouvelle stratégie de retour à l'emploi.



2017 Le SDIS intensifie ses actions de promotion du volontariat auprès des entreprises

Ces actions ont été menées par la mission "Volontariat".

Elles ont abouti, en 2017, à la signature d'une convention cadre avec la société SECURITAS afin de fixer les conditions d'exercice de l'activité des 17 sapeurs-pompiers volontaires employés par l'entreprise.

Elles ont également permis la signature de 9 conventions de mise à disposition de personnels avec des entreprises ou des collectivités : la mairie de Dampierre sur Salon, l'entreprise SILAC, située à Champlitte, la société ITS d'Autechaux, la communauté d'agglomération de Vesoul, la ville de Vesoul, la société COBRA EUROPE SA, située à Luxeuil les Bains et l'entreprise John Deere à Arc les Gray. Ces entreprises ou collectivités permettent ainsi à leurs employés d'assurer les interventions ou de suivre des formations sur leur temps de travail. Elles peuvent également apporter leur soutien au SDIS dans le recrutement de volontaires en menant des actions ponctuelles comme, par exemple, distribuer des flyers de promotion du volontariat avec les fiches de paye des agents.

Pour mémoire, ces signatures de conventions sous forme de partenariat, de mise à disposition de personnels ou de convention-cadre, constituent une des actions de la mesure n°3 "Communiquer auprès des employeurs et décideurs locaux", préconisée par le plan d'actions pour le développement du volontariat, signé le 13 décembre 2014.

Quelques exemples en images...



Entreprise SECURITAS



Ville de Vesoul



Entreprise SILAC



Entreprise John DEERE

2017 Les CIP sont dotés de kits de COM

Pour améliorer la promotion du volontariat, le SDIS a fait l'acquisition de 5 kits de COM dont les visuels ont été réalisés, en interne, par le service "Communication". Ils se composent de :

- 1 tente pliante de 3X3 mètres dotée de 3 murs blancs, 1 mur "porte" et 2 murs sérigraphiés,
- 2 flammes,
- 3 grilles et 1 lot de photos,
- 2 kakémonos,
- 1 TV pour diffusion de films lors des manifestations type foires, salons ...,
- 1 table et 1 nappes sérigraphiée.

Les centres d'intervention principaux de Vesoul, Gray, Lure et Luxeuil sont donc dotés, depuis mars 2017, de leur propre matériel de communication.

Les centres d'intervention (CI) et de première intervention (CPI) peuvent dorénavant se rapprocher de leur centre d'intervention principal de rattachement pour obtenir ce matériel pour les manifestations en lien avec la promotion du volontariat.


En raison de sa proximité avec le centre de Lure, le centre d'intervention principal d'Héricourt a, quant à lui, uniquement été doté d'une tente pliante ayant, comme les autres, un double usage (opérationnel et de communication). Il emprunte, en cas de besoin, le matériel de COM d'un autre CIP.

Pour faciliter l'utilisation de ce matériel, le secrétariat de direction a également élaboré des notices de montage des flammes, kakémonos et un tutoriel de montage de la tente, mis en ligne sur l'extranet réservé aux chefs de centre.

Le cinquième kit est, quant à lui, à disposition des agents de l'Etat-major pour les diverses manifestations auxquelles le SDIS participe régulièrement. Il est complété par 2 passe-têtes (SPV et JSP)

dont les visuels ont également été réalisés par le service "Communication".





**Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours
de la Haute-Saône**

**4 rue Lucie et Raymond AUBRAC
BP 40005 - 70001 VESOUL CEDEX**

**Tél. : 03 84 96 76 00 - Fax : 03 84 96 76 18
Courriel : sdis70@sdis70.fr**

**Retrouvez toute
l'information
sur www.sdis70.fr**

